

**scévia**

## **RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER**

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER  
FONSALA**

**Année 2018**



## SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU DE SAINT-CHAMOND</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LE RAPPORT</b> .....	<b>5</b>
<b>3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>5</b>
3.1. PARTIES PRENANTES .....	5
3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE .....	6
3.3. TARIFICATION.....	7
<b>4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI</b> .....	<b>7</b>
4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE .....	7
4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU .....	7
<b>5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ÉNERGIE</b> .....	<b>8</b>
<b>6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU</b> .....	<b>9</b>
<b>7. INDICATEURS</b> .....	<b>10</b>
<b>8. CONCLUSION &amp; PERSPECTIVES</b> .....	<b>11</b>
<b>COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL</b> .....	<b>12</b>
<b>1. CADRE CONTRACTUEL</b> .....	<b>13</b>
1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC .....	13
1.2. L'AVENANT 1.....	13
1.3. L'AVENANT 2.....	13
<b>2. CADRE RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>14</b>
<b>3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT</b> .....	<b>14</b>
3.1. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES.....	14
3.2. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS .....	14
3.3. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS .....	14
3.4. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS .....	15
3.5. DÉTAILS DE LA PRCI.....	15
3.6. DÉTAILS DES SUBVENTIONS.....	15
<b>4. ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	<b>16</b>
4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL .....	16
4.2. MOYENS MATÉRIELS.....	17
<b>5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN</b> .....	<b>18</b>
5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE .....	18
5.2. MOYENS DE PRODUCTION.....	18
5.3. LE RÉSEAU.....	19
<b>6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE</b> .....	<b>19</b>
<b>7. QUALITÉ DU SERVICE</b> .....	<b>20</b>
7.1. PANNES ET ARRÊTS .....	20
7.1.1. Chaufferie .....	20
7.1.2. Sous-stations.....	20
7.2. BILAN DES ÉNERGIES .....	21

7.2.1. Les sources d'énergies du réseau .....	21
7.2.2. Schéma synthétique des flux énergétiques réseau .....	22
7.2.3. Bilan Environnemental.....	23
<b>7.3. BILAN SÉCURITÉ .....</b>	<b>23</b>
<b>8. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>25</b>
8.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT ».....	25
8.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT .....	26
<b>9. BILAN COMMERCIAL .....</b>	<b>26</b>
9.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS.....	26
9.2. COMMUNICATION.....	27
<b>COMPTE-RENDU FINANCIER.....</b>	<b>28</b>
<b>1. COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>29</b>
<b>2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS.....</b>	<b>30</b>
2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION .....	30
2.2. CUT OFF.....	30
2.3. AUTRES PRODUITS .....	30
2.4. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES .....	31
2.5. QUANTITÉS FACTURÉES PAR MOIS .....	32
2.6. ÉVOLUTION DES TARIFS .....	33
<b>3. DESCRIPTION DES CHARGES.....</b>	<b>34</b>
3.1. ÉNERGIES PRIMAIRES.....	34
3.2. ELECTRICITÉ FORCE MOTRICE.....	35
3.3. MAIN D'OEUVRE .....	36
3.4. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT.....	36
3.5. FOURNITURES .....	36
3.6. SOUS-TRAITANCE.....	37
3.7. IMPÔTS ET TAXES .....	38
3.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE .....	38
<b>ANNEXES .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE.....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 3 : BILAN ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DES INDICES .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 5: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS .....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 6 : CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE 7 : LIASSE FISCALE .....</b>	<b>47</b>

scévia

SYNTHÈSE



## 1. LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU DE SAINT-CHAMOND

- ▶ Nous avons constaté des pannes successives au niveau des convoyeurs de la chaufferie biomasse.
- ▶ Un acte de vandalisme a été perpétré en octobre 2018, occasionnant un sectionnement de l'énergie électrique.
- ▶ Nous avons subi des perturbations sur le réseau ENEDIS.
- ▶ Nous avons raccordé le Gymnase de la Salle Evolution, sous-station 35, et le Gymnase Ennemond Richard, en juin 2018.
- ▶ La sous-station d'interface entre Croix-Berthaud et Fonsala a été mise en service. Des améliorations de fonctionnement seront réalisées sur l'année 2019.

## 2. LE RAPPORT

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales de Comptes. Il comprend :

- ▶ un relevé des principaux évènements survenus pendant l'exercice,
- ▶ une partie technique,
- ▶ une partie financière.

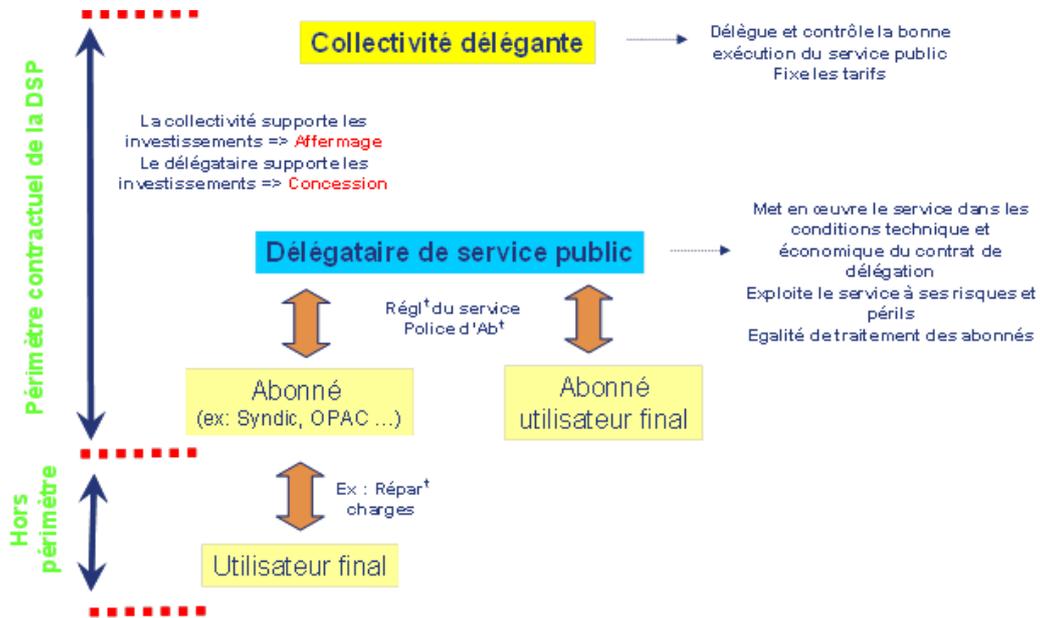
Il concerne l'année civile 2018, quatrième année d'exploitation.

## 3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

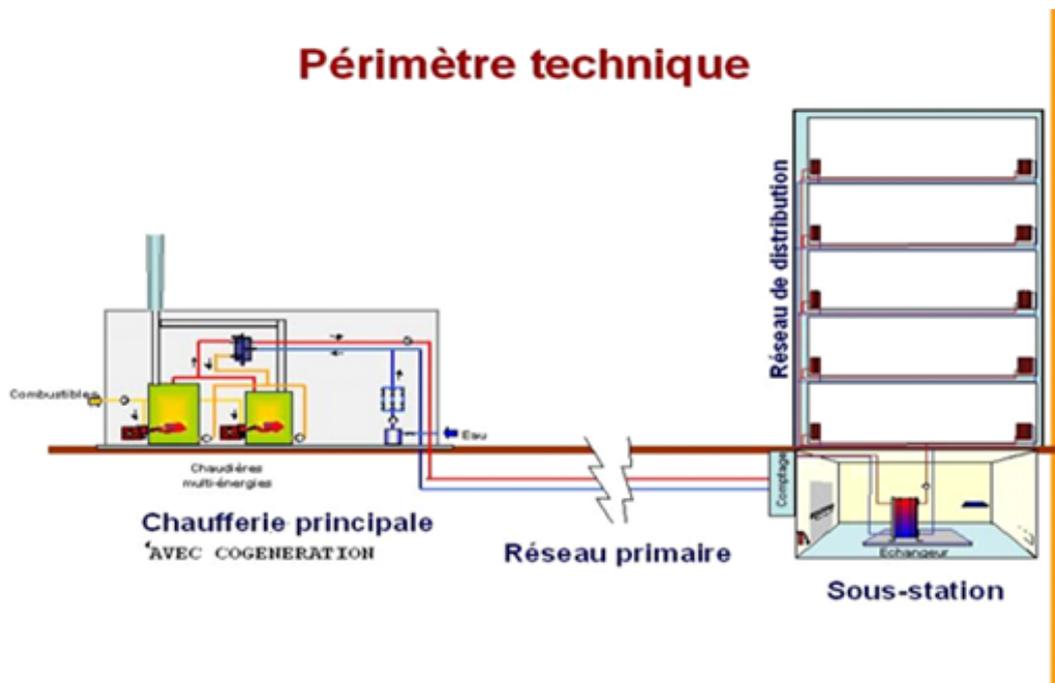
### 3.1. PARTIES PRENANTES

- ▶ **L'autorité Concédante :**  
Saint-Etienne Métropole (Depuis le 1er janvier 2016).
- ▶ **Le Déléataire :**  
Saint-Chamond Energie Verte (SCEVIA).
- ▶ **Les Abonnés :**

TYPOLOGIE	PS	% PS
Habitat Public	14 604	67,65%
Collectivité	2 271	10,52%
Enseignement Secondaire	2 290	10,61%
Santé	1 695	7,85%
Habitat Privé	726	3,36%
<b>Global</b>	<b>21 586</b>	<b>100%</b>



### 3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE



### 3.3. TARIFICATION



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

## 4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI

### 4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE

#### Chiffres clés

- 34 sous-stations.
- 2 498 équivalents logements
- Puissance biomasse 5,2 MW.
- Puissance gaz 11 MW.
- 6 700 ml de réseau
- 21 586 kW de puissance souscrite (21 258 kW au 31/12/2017).

### 4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU

- ▶ Habitat Public, Gier Pilat Habitat,
- ▶ Ville de Saint-Chamond.

N° S/Station	Libellé	Puissance souscrite en KW
1	01 - FONSALE 1 A5	772
2	02 - FONSALE 1 B3	1 006
3	03 - FONSALE 1 C4	915
4	04 - FONSALE 1 C6	858
5	05 - FONSALE 1 N4	1 018
6	06 - FONSALE 1 J4	886
7	07 - FONSALE 1 M1	1 396
8	08 - FONSALE 1 M3	1 078
9	09 - FONSALE 2A	678
10	10 - FONSALE 2B	747
11	11 - FONSALE 3	1 113
12	12 - GS MASSENET PASTEUR	463
13	13 - MINI CRECHE FONSALE	14
14	14 - CENTRE SPORTIF BOULOCHÉ	697
15	15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN	94
16	16 - GS VILLON	103
17	17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	446
18	18 - FONSALE CENTRE SOCIAL	54
19	19 - BATIMENT ENCRIER	19
20	20 - COMPLEXE SPORTIF	146
21	21 - STADE A PAUZE	126
22	22 - COLLEGE JEAN ROSTANG	244
23	23 - ASSOCIATION SCOLAIRE SAINTE-MARIE LA GRAND'GRANGE	921
24	24 - EHPAD LES CHARMILLES	691
25	25 - EHPAD ANTOINE PINAY	1 004
26	26 - CHARMILLES 1	726
29	29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD	559
31	31 - NOUVEAUX VESTIAIRES	60
32	32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	40
33	33 - M. DES SPORTS	160
34	34 - GYMNASE ENNEMOND RICHARD	315
35	35 - SALLE EVOLUTION COLLEGE ENNEMOND RICHARD	100
36	36 - GPH CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN	1 584
37	37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL	2 553
		21 586

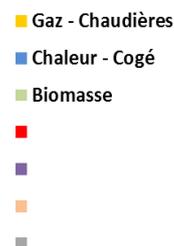
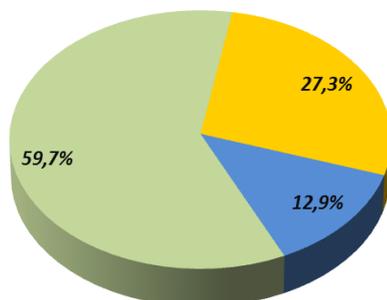
## 5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ÉNERGIE

La Biomasse compose majoritairement le bouquet énergétique.

Nous notons une baisse importante du taux d'EnR suite à des pannes successives au niveau des convoyeurs et de défauts de programmation de la chaufferie biomasse.

## Mixité annuelle

<b>Taux ENR-R</b>
<b>59,7%</b>



## 6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU

Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018		
Chiffres clés	2018	2017
Produit des activités ordinaires	1 952 459	1 814 938
Vente de chaleur	900 776	721 662
Abonnements	1 188 329	917 757
Achat d'énergie	965 471	780 464
PRCI	391 343	337 206
Résultat brut avant impôts	87 836	163 531

## 7. INDICATEURS

Indicateurs STELVIA 2018				
Taux d'interruption pondérée du service	(Nb d'heure d'arrêt pendant la période de fonctionnement) * Puissance souscrite concernée (MW)	-	%	0,00%
	Période de fonctionnement (en h) * Puissance souscrite totale (MWh)	189 093,36		
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	24 987,26	h	1768,49
	Puissance maximal appelée (kW)	14 129,15		
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale (MW)	14,13	MW/km	2,11
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	6,70		
Consommation au km	Consommations	24,99	GWh/km	3,73
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	6,70		
Développement	Puissance souscrite en fin d'exercice moins Puissance souscrite en début d'exercice (MW)	-7,13	%	-50,45%
	Puissance souscrite en début d'exercice (MW)	14,13		
Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production entrée chaufferie	Gaz	%	27,30%
		Cogénération		12,90%
		Biomasse		59,70%
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou sinistres déclarés aux assurances)	0	%	0,00%
	Part des recettes tarifaires	0		
Renouvellement des installations	Montant des travaux de GER HT	51 913,57 €	%	85,85%
	R23	60 471,74 €		
Prix moyen du MWh	Recettes R1 - R2	2 089 105,03 €	€HT/MWh	83,61 €
	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	24 987,26		
Poids de la part proportionnelle aux consommations	Montant du R1 HT	900 776,37 €	%	43,12%
	Recettes R1 - R2 HT	2 089 105,03 €		
Contenu en CO <sup>2</sup> du réseau en 2018 = 0,065 kg/kWhPCI entrée S/ST		1635,6		Tonnes

## 8. CONCLUSION & PERSPECTIVES

Cette année 2018 les pannes successives de la chaufferie biomasse et le retard de mise en service de la sous-station d'interface à l'Hôpital du Gier ont engendré une forte baisse du taux d'EnR.

**Et  
demain ?**

Nous nous sommes fixés plusieurs objectifs pour l'année 2019 :

Du point de vue Technique :

- \* améliorer les performances des installations de production d'énergie,
- \* en particulier, stabiliser le fonctionnement de la sous-station d'interface.

Du point de vue commercial :

- \* commercialiser les 3 polices d'abonnement manquantes,
- \* finaliser l'étude qui consiste à développer le réseau dans le cadre du schéma directeur de Saint-Etienne Métropole et ainsi apporter de l'énergie renouvelable au cœur de la ville de Saint-Chamond, au tarif le plus compétitif.

Du point de vue relation client :

- \* Finaliser la mise en place de l'Espace Clients afin de transmettre l'ensemble des informations attendues par nos clients et leurs usagers.

scévia

COMPTE-RENDU  
TECHNIQUE  
ET COMMERCIAL



## 1. CADRE CONTRACTUEL

Par délibération en date du 20 janvier 2012, transmise en préfecture en date du 24 janvier 2012 suivant les modalités prévues à l'article L1411.5 du C.G.C.T., le comité s'est prononcé sur le choix du Déléataire et a autorisé le Président du SIEL à contracter avec la société Dalkia France, mandataire du groupement désigné.

### 1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Il a pour objet de confier au Déléataire :

- ▶ la conception, la réalisation et le financement d'un réseau de transport et de distribution de chaleur, incluant les postes de livraison, d'une chaufferie biomasse et d'une chaufferie d'appoint et secours,
- ▶ l'exploitation, l'entretien, le gros entretien et renouvellement, et la modernisation des installations réalisées par le Déléataire,
- ▶ la recherche d'usagers,
- ▶ la distribution et la fourniture de chaleur (chauffage et eau chaude) aux usagers,
- ▶ la gestion des relations contractuelles avec les usagers,
- ▶ la perception de redevances auprès des usagers.

### 1.2. L'AVENANT 1

Il a pour objet :

- ▶ D'une part, d'entériner la substitution par la société SCEVIA, en qualité de Déléataire, en lieu et place du groupement constitué par la société Dalkia France et SVD 56 depuis sa création, conformément à l'article 6 du contrat,
- ▶ d'autre part, de tenir compte du niveau de subvention accessible et de permettre de lever la condition suspensive de prise d'effet des missions relatives à la phase travaux par l'extension du périmètre, et par voie de conséquence, la définition de nouveaux tarifs dans les conditions spécifiées aux articles 4.12.6 et au point b) de l'annexe 7 du contrat.

### 1.3. L'AVENANT 2

Notifié le 21/03/2017, il a pour objet de

- ▶ acter l'extension du périmètre du réseau et d'en déterminer les conditions,
- ▶ acter l'autorisation pour le délégataire d'importer de la chaleur issue d'une cogénération et ce pendant une période de 11 ans,
- ▶ modifier les conditions fixées à l'article 04 de l'avenant 1 « Tarif de base » ainsi qu'à l'article 54 du contrat de base « Indexation des tarifs » consécutivement à la suppression des tarifs réglementés, à la fin de l'exonération de la TICGN, à la nouvelle mixité de facturation R1, ainsi qu'à la nouvelle redevance R2 compte tenu des extensions de réseau à réaliser,
- ▶ mettre en œuvre une convention tripartite d'utilisation d'installations d'un abonné conformément aux dispositions de l'article 34 du contrat initial et aux principes ci-après définis.

- ▶ procéder aux ajustements du contrat de délégation de service public apparus nécessaires depuis son entrée en vigueur.

## 2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le dossier de déclaration a été déposé auprès de la DREAL.

Le Préfet de la Loire, dans son courrier du 22/02/2013, donne récépissé du dossier.

## 3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

### 3.1. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES

Les sous-stations suivantes ont raccordées en 2018, au cours de vacances scolaires :

- ▶ Sous-station n° 34 - Gymnase Ennemond Richard (+315 kW).
- ▶ Sous-station n° 35 - Salle Evolution du collège Ennemond Richard (+100 kW).

### 3.2. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

L'ensemble de ces documents a été remis lors de la transmission des Documents d'Ouvrages Exécutés. Un exemplaire est toujours disponible en chaufferie.

### 3.3. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS

L'inventaire sera à joint ultérieurement.

## 3.4. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS

		BIENS DE RETOUR		
		DETAIL DES IMMOS AU 31/12/2018		
	POSTE	IMMOS	IMMOS EN COURS	
		MONTANT EN €		
RM3RMTE	DSP ST CHAMOND ETUDES ET M.O.	345 614,94		345 614,94
RM3U08B	DSP ST CHAMOND CT	37 853,97		37 853,97
RM3VADR	DSP ST CHAMOND ELEC GTC	148 172,86		148 172,86
RM3VAFT	DSP ST CHAMOND CHAUDIERE BIOMASSE	1 315 079,70		1 315 079,70
RM3VAHX	DSP ST CHAMOND RESEAU CHALEUR	1 748 612,03		1 748 612,03
RM3X12B	DSP ST CHAMOND SST HYDRAULIQUE	283 600,47		283 600,47
RM3ZRPB	DSP ST CHAMOND LOT VRD BAT CHAUFFERIE	472 472,55		472 472,55
RM4FGYY	DAF 607 DSP ST CHAMOND MO DTGP	-		-
RM4Q02K	DAF 607 - DSP ST CHAMOND POMPE ETE	-		-
RM404DN	DAF 607 DSP ST CHAMOND SST TR1	375 402,37		375 402,37
RM404FR	DAF 607 DSP ST CHAMOND ELEC CH	98 649,10		98 649,10
RM404HT	DAF 607 DSP ST CHAMOND ELEC BAT	155 760,00		155 760,00
RM404JJ	DAF 607 DSP SAINT CHAMOND CHEM	119 900,00		119 900,00
RM404KK	DAF 607 DSP ST CHAMOND HYDRAULIQUE CHAUFFERIE	325 220,61		325 220,61
RM404LL	DAF 607 DSP ST CHAMOND LOT BAT	946 292,60		946 292,60
RM404QT	DAF 607 DSP ST CHAMOND RACCORD ERDF GRDF EAU FTO	25 058,00		25 058,00
RM42WRJ	DAF 607 DSP ST CHAMOND RESEAU CHALEUR TR2	859 546,11		859 546,11
RM4Q02K	DAF 607 - POMPE ETE	35 786,49		35 786,49
RY426AL	DAF 2016-009 CROIX BERTHAUD RACCORDEMENT AU RESEAU SCEVIA	764 656,60		764 656,60
RM42WRJ	DMBSE -DAF 607 RESEAU CHALEURTR2	92 747,50		92 747,50
RY426AL	DAF 2016-009 CROIX BERTHAUD RACCORDEMENT AU RESEAU SCEVIA	105 867,88		105 867,88
RY3F5SJ	DAF 607 ST CHAMOND - EXTENSION DU RESEAU Tranche2 Phase 2	982 060,32		982 060,32
<b>TOTAL</b>		<b>9 238 354,10</b>	<b>-</b>	<b>9 238 354,10</b>

## 3.5. DÉTAILS DE LA PRCI

Code D	Libellé	Valeur d'acquisition	Date début	Date fin	Durée totale	Taux	PRCI début	Dotation 686551	Reprise 786551	PRCI fin
D002RSP	SCEVIA SUB	6 361 849,26	01/05/2014	30/06/2036	266,00	22,17	-1 052 335,99	287 000,72		-1 339 336,70
D002RSP	SCEVIA SUB	895 386,07	01/01/2015	30/06/2036	258,00	21,50	-124 937,59	41 645,86		-166 583,45
D002RSP	SCEVIA SUB	35 786,48	01/11/2015	30/06/2036	248,00	20,67	-3 751,78	1 731,60		-5 483,39
D002RSP	SCEVIA SUB	764 656,60	01/11/2017	30/06/2036	224,00	18,67	-6 827,29	40 963,75		-47 791,04
D002RSP	SCEVIA SUB	92 747,50	01/01/2018	30/06/2036	222,00	18,50		5 013,38		-5 013,38
D002RSP	SCEVIA SUB	105 867,88	01/01/2018	30/06/2036	222,00	18,50		5 722,59		-5 722,59
D002RSP	SCEVIA SUB	982 060,32	01/11/2018	30/06/2036	212,00	17,67		9 264,72		-9 264,72
<b>Total</b>							<b>-1 187 852,77</b>	<b>391 342,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 579 195,45</b>

## 3.6. DÉTAILS DES SUBVENTIONS

## Subventions à recevoir

Libellé	441400 Début	Entrée (+)	Sortie (-)	441400 Fin
ADEME	1 530 634,95		-900 373,50	630 261,45
REGION RHONE-ALPES	315 000,00			315 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 845 634,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-900 373,50</b>	<b>945 261,45</b>

## 4. ORGANISATION DU SERVICE

### 4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

La société SCEVIA est placée sous la responsabilité du Directeur du Centre Loire Auvergne :

Monsieur Jean Pierre DURAND

Relation avec l'Autorité Délégante :

Monsieur Frédéric LAFOND

Remplacé par Philippe MONTEIRO en juillet 2018

Contrôleur de Gestion :

Monsieur Jimmy DEMAGNY

Remplacé par Isabelle CHAUSSON en mars 2019

Gestionnaire de Facturation :

Madame Florence DUBOURG

Responsable Technique :

Monsieur Benoît FLOQUET

Responsable d'Exploitation :

Monsieur Christian BERGES

Attaché Technique d'Exploitation :

Monsieur Alain FOURNEAU

Personnel administratif :

Madame Florence ROUSSON

Personnel de site SCEVIA :

M. Xavier BERNARDON (Responsable de Site)

M. Fabien DICERBO (Technicien d'Exploitation)

M. Romain D'AVERSA (Technicien de Maintenance)

Astreinte :

Le site est en télésurveillance et classé site prioritaire pour notre centrale d'appel.

Une équipe de 5 techniciens assurent l'astreinte sur Saint-Chamond, comprenant le site de SCEVIA.

Les trois techniciens sur site SCEVIA font partie du service d'astreinte.

**Principaux sous-traitants :**

Espace vert :	TARVEL
Extincteurs :	EUROFEU
Centrale détection gaz :	OLDHAM
Centrale détection incendie :	SSI SERVICE
Ramonage chaudières et cheminées :	HERISSON DU VELAY
Comptage thermique chaufferie sous station :	DIEHL
Contrôles règlementaires :	APAVE
Entretien toitures :	SMAC

#### 4.2. MOYENS MATÉRIELS

Ils sont décrits en **Annexe 1**.

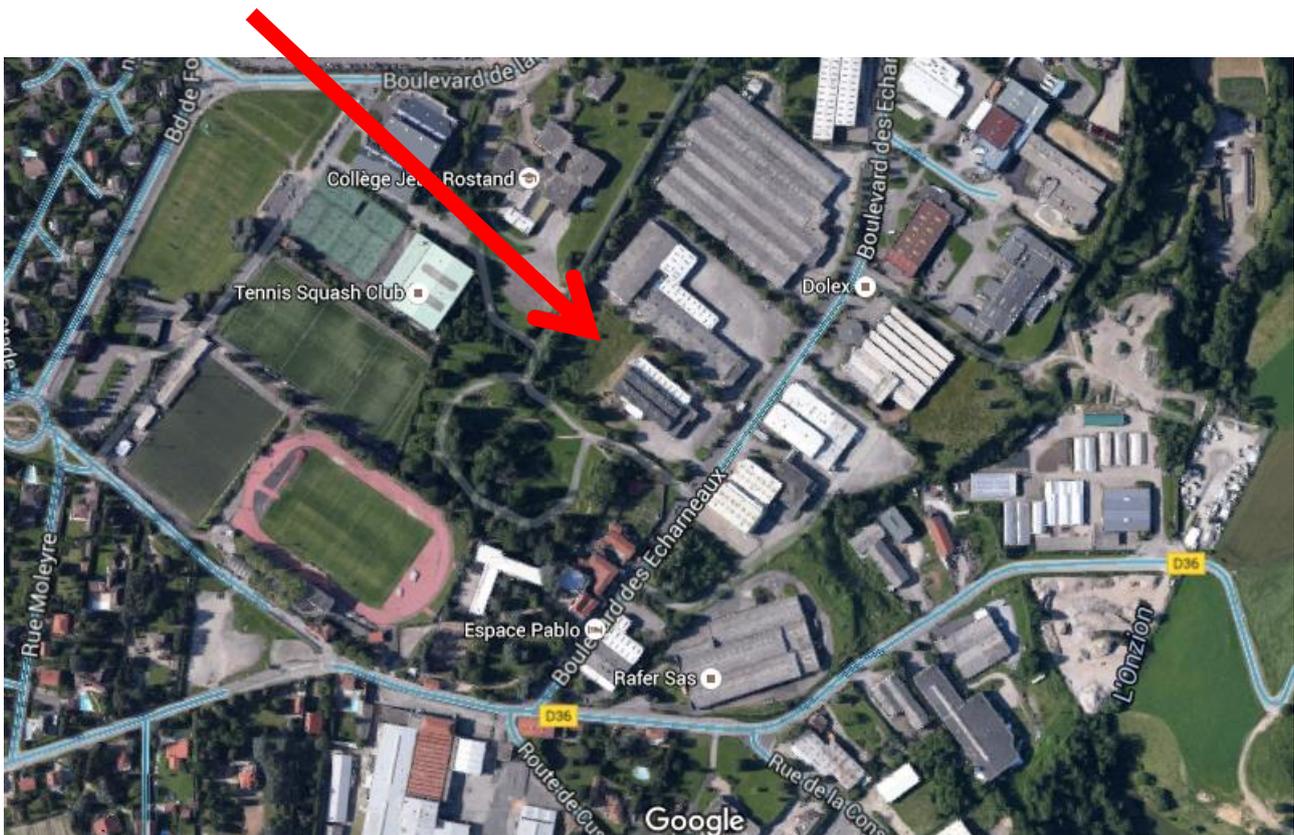
## 5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN

### 5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE

11 Boulevard des Echarneaux

42400 Saint-Chamond

Coordonnées GPS : 45.470652, 4.533576



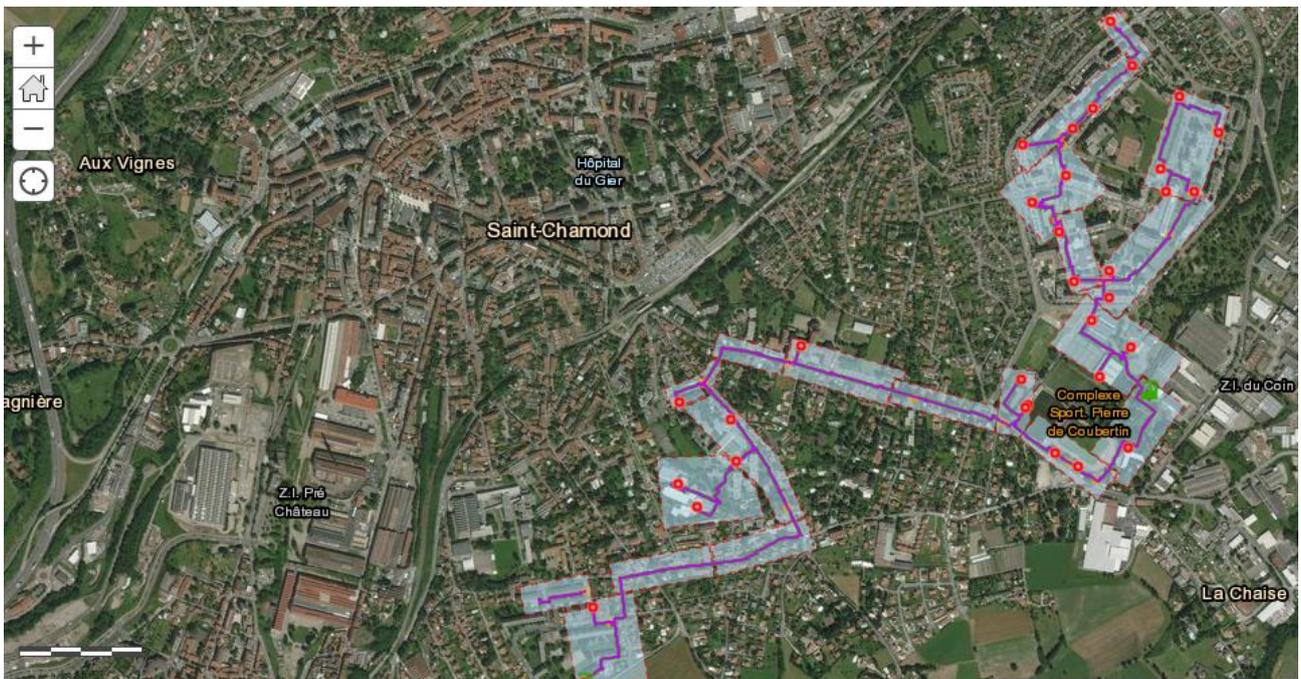
### 5.2. MOYENS DE PRODUCTION

Production Biomasse	Production Gaz	Autres production
Chaudière 1 : 2,2 MW	Chaudière 1 : 5 MW	Ballon de stockage 40 m3
Chaudière 2 : 2,2 MW	Chaudière 2 : 5 MW	
Chaudière 3 : 0,75 MW		

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la DSP importe de la chaleur issue de la centrale de cogénération située à Croix-Berthaud.

### 5.3. LE RÉSEAU

- ▶ Longueur de réseau : 6 700 mètres (4 400 mètres au 31/12/2016), soit un développement de 52%.
- ▶ Nombre de sous-stations : 32 (26 sous-stations au 31/12/2016), soit une augmentation de 23%.



## 6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE

La saison civile 2018 a été moins rigoureuse que l'année précédente, elle représente une rigueur climatique de 2 284 DJ à comparer au 2 573 de 2017, soit une diminution de 11,2%.

Ventes	Unités	janvier-18	février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juillet-18	août-18	septembre-18	octobre-18	novembre-18	décembre-18	Total
DJ		251	390	407	218	143	19	0	0	0	115	275	466	2284

Pour la partie Gier Pilat Habitat, qui représente désormais 68 % des besoins sur le réseau de chaleur, le chauffage a fonctionné :

- ▶ du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 05 juin 2018,
- ▶ du 01 octobre au 31 décembre 2018.

Pour mémoire, les années précédentes nous avons :

ANNEE	Jours de chauffe	DJ
Année 2018	248 jours	2 284
Année 2017	254 jours	2 573
Année 2016	238 jours	2 399
Année 2015	254 jours	2 359

## 7. QUALITÉ DU SERVICE

### 7.1. PANNES ET ARRÊTS

#### 7.1.1. Chaufferie

Sur l'année 2018, nous avons rencontré plusieurs pannes mineures au niveau de la chaufferie qui ont engendré des perturbations sur les performances attendus de la production.

Le détail des interventions est donné en **Annexe 2**

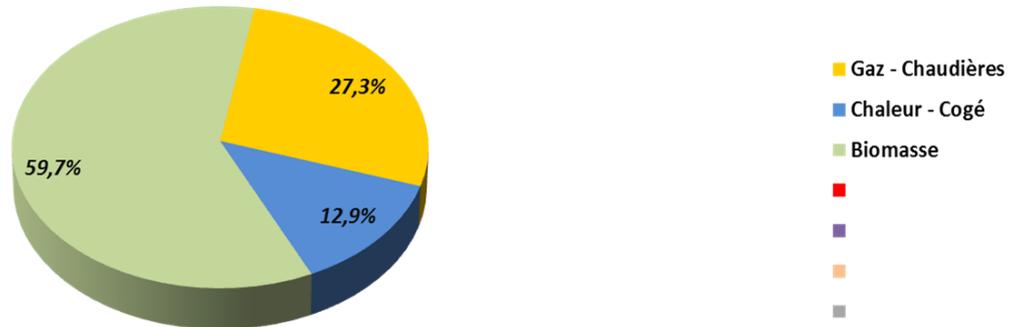
#### 7.1.2. Sous-stations

En 2018, nous avons recensé 2 pannes en sous-stations :

Date	Heure	Technicien	Sous Station	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'interruption du service
28/02/18	12h	xb	M1	Plus de livraison d'énergie	manuelle	O	membrane V2V primaire gelée.	dégel V2V avec chalumeau ok	aucune	1h	10h
3/12/18	3h35	fdc	C6	Fuite sur reseau	hydraulique	O	rupture du flexible pot à boue	isolement du pot à boue	verif des caractéristiques	2h	0

## 7.2. BILAN DES ÉNERGIES

## Mixité annuelle



## 7.2.1. Les sources d'énergies du réseau

En 2018, le taux d'énergie renouvelable a été inférieur à l'objectif de l'avenant 2 (70%).

Date des relevés	31/12/2017	24/01/2018	20/02/2018	23/03/2018	24/04/2018	24/05/2018	21/06/2018	24/07/2018	24/08/2018	21/09/2018	25/10/2018	23/11/2018	31/12/2018	
<b>Energies en entrée</b>														
Combustibles	Unités	janvier-18	février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juillet-18	août-18	septembre-18	octobre-18	novembre-18	décembre-18	Total
Gaz Total	MWh PCS	2521	3727	4297	1833	676	274	232	167	392	1153	2325	4037	<b>21632</b>
Dont Gaz Chauffage	MWh PCS	690	1756	1319	1833	676	274	232	167	392	1150	660	1237	<b>10385</b>
Dont Gaz Cogénération	MWh PCS	1831	1971	2978	0	0	0	0	0	0	3	1665	2800	<b>11248</b>
Recupération cogénération	MWh utiles	538	679	973	0	0	0	0	0	0	0	554	1050	<b>3794</b>
Biomasse	MWh PCI	2273	2698	3023	1724	1140	584	502	396	362	586	2256	3767	<b>19311</b>
	tonnes	824	976	1083	616	404	203	164	126	115	187	730	1262	<b>6691</b>
	PCI	2,76	2,76	2,79	2,80	2,82	2,87	3,06	3,14	3,15	3,13	3,09	2,99	2,89
<b>Total - Energies entrantes</b>	<b>MWh PCI</b>	<b>4541</b>	<b>6052</b>	<b>6890</b>	<b>3373</b>	<b>1749</b>	<b>830</b>	<b>711</b>	<b>547</b>	<b>714</b>	<b>1624</b>	<b>4348</b>	<b>7400</b>	<b>38780</b>

<b>Energies sortie générateurs</b>															
Energies	μ	Unités	janvier-18	février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juillet-18	août-18	septembre-18	octobre-18	novembre-18	décembre-18	Total
Gaz - Chaudières	85,8%	MWh	553	1413	1591	1019	569	198	181	125	149	681	531	1006	<b>8015</b>
Chaleur - Cogé	100,0%	MWh	538	679	973	0	0	0	0	0	0	0	554	1050	<b>3794</b>
Biomasse	90,6%	MWh	2312	2367	2499	1364	1017	506	440	363	357	746	2082	3447	<b>17500</b>
<b>Total des énergies</b>		<b>MWh</b>	<b>3402</b>	<b>4458</b>	<b>5062</b>	<b>2384</b>	<b>1585</b>	<b>704</b>	<b>620</b>	<b>488</b>	<b>506</b>	<b>1427</b>	<b>3168</b>	<b>5503</b>	<b>29310</b>

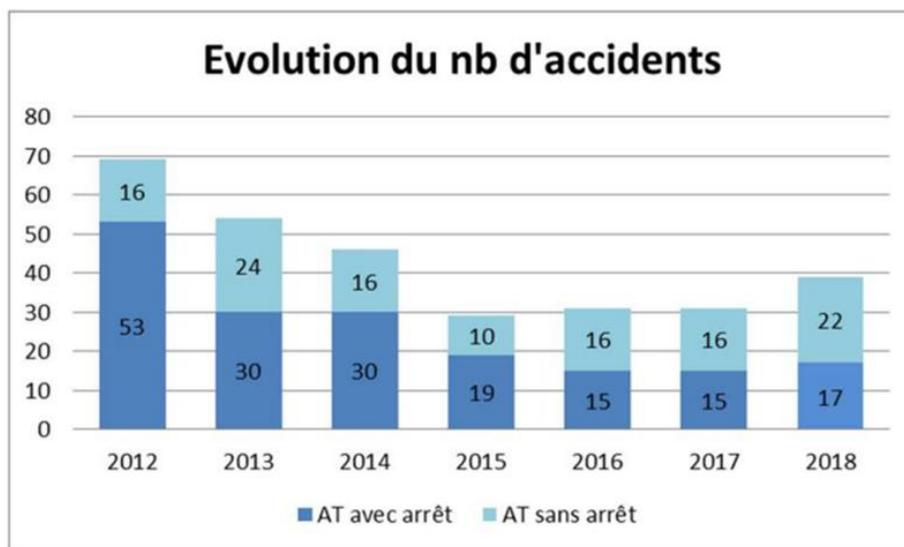


### 7.2.3. Bilan Environnemental

Le bilan environnemental est joint en **Annexe 3**.

## 7.3. BILAN SÉCURITÉ

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.



### Le bilan de 2018 au niveau Région



**22** accidents du travail sans arrêt



**17** accidents du travail avec arrêt

Nos résultats se sont améliorés durablement depuis plusieurs années. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a été quasiment divisé par 2 en 4 ans.

Néanmoins nous devons continuer nos efforts car on constate une légère hausse d'accidents du travail depuis 2017 (+2 avec arrêt et +6 sans arrêt).

## Les moyens mis en œuvre

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend les actions suivantes :

- ▶ Les causeries et les supports de communication,
- ▶ La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- ▶ Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- ▶ Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.



La société Dalkia est certifiée « Sécurité » selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO-OSH2001.



En 2018 comme en 2017, nous n'avons pas enregistré d'accident dans le cadre du service public de chauffage urbain de Saint-Chamond.

## 8. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

### 8.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT »

Tableau sans formule de révision contractuelle :

TF- DK Code	TF- Libellé	TF- Date de création	TF- Date de fin	TF- Date de fin prévisionnelle	TF- Mode de gestion	Montant de Marché	SST année en cours	SSt Actu	FOURN année en cours	Fourn Actu	MO année en cours	MO actu	TOT DEB année en cours	Tot DEB ANNEE Actu	Total Heures année en cours
GT0128945D	TF HY25GEA - SAINT-CHAMOND - SCEVIA REMPL. RÉGULA' 07/12/2017	31/03/2018	30/06/2018	30/06/2018	MRE - Maintenance-Réparation	464,46	0	0,00	0	0,00	-211,28	-197,34	-211,28	-197,34	4
GT0128955P	TF HY3682F - SAINT-CHAMOND - SCEVIA REMISE EN ÉTAT 07/12/2017	31/03/2018	30/06/2018	30/06/2018	MRE - Maintenance-Réparation	1127,3	0	0,00	0	0,00	-52,82	-49,33	-52,82	-49,33	1
GT0162855M	TF HY2RLWP - SAINT-CHAMOND - SCEVIA REMPL. PIÈCES 07/12/2017	28/02/2018	30/06/2018	30/06/2018	MRE - Maintenance-Réparation	490,92	0	0,00	337,92	396,61	0	0,00	337,92	396,61	0
GT0302162R	Rempl Electrovanne gaz + Btier protection sur brûleur SCEVIA 08/02/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	1407,88	-1285	-1 442,62	-1196,68	-1 404,53	-52,82	-49,33	-2534,5	-2 896,48	1
GT0313696Y	Rempl niveau et flotteur sur centrale hydraulique SCEVIA 02/03/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	182,71	0	0,00	-126,89	-148,93	-52,82	-49,33	-179,71	-198,26	1
GT0314828J	Rempl tamis et joints sur tous les filtres de skid S/ST SCEVIA 06/03/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	3176,79	0	0,00	-2353,49	-2 762,27	0	0,00	-2353,49	-2 762,27	0
GT0326222G	Rempl. vérin poussoir chaudière 2 SCEVIA Mat 6200 28/03/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	2111,28	-2815	-3 160,29	-2115	-2 482,35	-105,64	-98,67	-5035,64	-5 741,31	2
GT0339642G	Fourniture et install. 2 graisseurs auto. convoyeur navette Mat 30/04/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	2396,64	-280	-314,34	-2291	-2 688,92	-52,82	-49,33	-2623,82	-3 052,60	1
GT0347069X	SCEVIA Rempl. électrovanne de purge 24/05/2018	31/07/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	533,34	-436,84	-490,42	0	0,00	-52,82	-49,33	-489,66	-539,76	1
GT0347470C	SCEVIA Dépannage sur centrale hydraulique poussoir chaud 25/05/2018	31/07/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	594,82	-1901	-2 134,18	-194,95	-228,81	-105,64	-98,67	-2201,59	-2 461,66	2
GT0348603P	SCEVIA Modif. automatisme convoyeur BOIS mat 6000 29/05/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	1470,82	-1418	-1 591,93	0	0,00	-105,64	-98,67	-1523,64	-1 690,60	2
GT0349501K	SCEVIA : Rempl. sonde lambda/chaudière bois 31/05/2018	31/10/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	1167,48	0	0,00	-1066	-1 251,15	0	-148,00	-1224,46	-1 399,16	3
GT0349531V	SCEVIA Rempl flexible sur dépoussiereur Mat 3000 31/05/2018	31/08/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	300,74	-250	-280,67	0	0,00	0	0,00	-250	-280,67	0
GT0355683K	Approvisionnement de 8 manchons de dilatation DN150 pour 14/06/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	3500	0	0,00	-2836,8	-3 329,52	0	0,00	-2836,8	-3 329,52	0
GT0362862T	SCEVIA Rempl. 4 BAES HS Mat 1800 02/07/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	1802,35	-1696,71	-1 904,83	0	0,00	-105,64	-98,67	-1802,35	-2 003,50	2
GT0362871D	SCEVIA Rempl Ens. de guidage sur convoyeur bois Mat 1400 02/07/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	1312,82	-3560	-3 996,67	0	0,00	0	0,00	-3560	-3 996,67	0
GT0371110R	SCEVIA remplacement ECLUSE cendres à passage verticale 20/07/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	MRE - Maintenance-Réparation	4255,64	-450	-505,20	-4159	-4 881,38	-52,82	-49,33	-4661,82	-5 435,91	1
GT0377400N	SCEVIA Rempl. POMPE INJECTION 08/08/2018	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1125,12	0	0,00	-1019,48	-1 196,55	-845,12	-789,35	-1864,6	-1 985,90	16
GT0377405V	SCEVIA Filtres réseaux 08/08/2018	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	MRE - Maintenance-Réparation	7860,35	-939,6	-1 054,85	-8750,87	-10 270,81	0	0,00	-9690,47	-11 325,66	0
GT0391081K	DSP ST CHAMOND : REMPL. POMPE SUR FILTRE DESEMB 20/09/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1600	0	0,00	-1496,01	-1 755,85	-105,64	-98,67	-1601,65	-1 854,52	2
GT0398408L	SCEVIA Dépannage centrale hydraulique silo 08/10/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2019	MRE - Maintenance-Réparation	1005,64	-900	-1 010,39	0	0,00	-105,64	-98,67	-1005,64	-1 109,06	2
GT0409514G	SCEVIA - Modification automatisme vis transfert bois chaudiè 02/11/2018	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	MRE - Maintenance-Réparation	640,64	-535	0	0	0	-52,82	0	-587,82	0	1
							<b>-16 467,15</b>	<b>-17 886,39</b>	<b>-27 268,25</b>	<b>-32 004,47</b>	<b>- 2 059,98</b>	<b>- 2 022,71</b>	<b>- 45 953,84</b>	<b>-51 913,57</b>	<b>42,00</b>

Contrat		actualisé		coeff actualisé
Fourm	1,15	R23 au 01/01	1,0206	1,17369
SST	1,1	R23 au 01/01	1,0206	1,12266
MO	48	R22 au 01/01	1,0278	49,3344

## 8.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT

Période	Recettes (€)	Dépenses €	Solde Saison (€)	intérêts solde précédent	Cumul
2014	27 597,82		27 597,82		27 597,82
2015	37 158,02	- 4 026,03	33 131,99	26,68	60 756,49
2016	39 282,26	- 49 531,70	- 10 249,44	- 193,80	50 313,24
2017	46 667,27	- 89 936,55	- 43 269,28	- 178,03	6 865,94
2018	60 471,74	- 51 913,57	8 558,17	- 26,16	15 397,95
	211 177,11	- 195 407,86		- 371,31	

Calcul des Intérêts sur solde :

Année	J	F	M	A	M	J	Jl	A	S	O	N	D	moyenne	solde N-1	intérêts en €
2015	0,21%	0,16%	0,19%	0,25%	0,26%	0,08%	0,04%	0,02%	0,00%	-0,01%	0,00%	-0,04%	0,0967%	27 597,82	26,68
2016	-0,23%	-0,24%	-0,29%	-0,34%	-0,34%	-0,34%	-0,33%	-0,34%	-0,343%	-0,35%	-0,35%	-0,35%	-0,3190%	60 756,49	- 193,80
2017	-0,35%	-0,35%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,35%	-0,35%	-0,34%	-0,3538%	50 313,24	- 178,03
2018	-0,36%	-0,37%	-0,36%	-0,37%	-0,36%	-0,63%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,34%	-0,36%	-0,34%	-0,3810%	6 865,94	- 26,16

## 9. BILAN COMMERCIAL

## 9.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS

En 2018, il y a eu 2 nouveaux sites raccordés. La puissance souscrite raccordée a augmenté de 415 kW par rapport à 2017.

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
34	Gymnase Ennemond Richard	315
35	Salle Evolution du collège Ennemond Richard	100

La concrétisation des actions commerciales représente donc un développement de 93,2 % du réseau, ce qui porte les puissances souscrites à 21 586 kW.

1,8 % des polices manquantes ont été concrétisées en 2018. Il restera 3 polices d'abonnement représentant 6,8 % à commercialiser en 2019.

## 9.2. COMMUNICATION

Les quatre ruches qui ont été installées dans l'enceinte de la chaufferie produisent une qualité de miel exceptionnelle.



Nous avons effectué les réunions suivantes :

- CCSPL,
- Club des abonnés.

Le réseau de Scevia a obtenu le label ecochaleur en 2018.



scévia

COMPTE-RENDU  
FINANCIER



## 1. COMPTE DE RÉSULTAT

SCEVIA				
RESULTAT ANALYTIQUE	2018	2017	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	900 776,37	721 662,28	179 114,09	24,8%
VENTES R2	1 188 328,66	917 756,77	270 571,89	29,5%
CUT OFF	-136 646,30	175 518,46	-312 164,76	-177,9%
REFACTURATION PROTOCOLE BELIMO		11 069,50		
QP SUBVENTION INVEST	97 026,24	97 026,24	0,00	0,0%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 049 484,97</b>	<b>1 923 033,25</b>	<b>126 451,72</b>	<b>6,6%</b>
Bois	466 440,93	494 990,86	-28 549,93	-5,8%
Gaz	379 877,48	285 473,55	94 403,93	33,1%
Chaleur cogénération	119 152,91	25 244,73	93 908,18	372,0%
<b>Débours P1</b>	<b>965 471,32</b>	<b>805 709,14</b>	<b>159 762,18</b>	<b>19,8%</b>
FRAIS DE PERSONNEL	97 960,08	94 154,18	3 805,90	4,0%
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	1 604,14	1 722,73	-118,59	-6,9%
ELECTRICITE	34 338,67	20 817,58	13 521,09	65,0%
FOURNITURES	1 549,41	6 545,65	-4 996,24	-76,3%
SOUS-TRAITANCE	59 568,28	57 282,03	2 286,25	4,0%
IMPOTS ET TAXES	36 826,00	69 254,00	-32 428,00	-46,8%
REDEVANCE	29 674,55	23 674,55	6 000,00	25,3%
AUTRES FRAIS FIN. & SCES BANCAIRES	145 954,07	135 124,68	10 829,39	8,0%
CONSEIL EXTERIEUR & FRAIS D'ACTES DIVERS	115,28	67,94	47,34	69,7%
COMMISSAIRES AUX COMPTES	6 924,29	8 899,01	-1 974,72	-22,2%
ASSURANCE	5 379,00	5 701,00	-322,00	-5,6%
FRAIS DE GESTION	151 232,36	137 424,09	13 808,27	10,0%
CHGES & PDTS DIVERS	0,00	1,95	-1,95	-100,0%
PRCI	391 342,68	337 205,54	54 137,14	16,1%
SINISTRE ET PROVISION	2 997,00	10 100,00	-7 103,00	-70,3%
DOTATION PROVISION GT	-15 242,00	-30 934,00	15 692,00	-50,7%
<b>Débours P2</b>	<b>950 223,81</b>	<b>877 040,93</b>	<b>73 182,88</b>	<b>8,3%</b>
P3 SERVICES EXT	16 467,15	19 807,86	-3 340,71	-16,9%
P3 FOURNITURES	27 268,25	52 631,53	-25 363,28	-48,2%
P3 MO	2 218,44	4 312,90	-2 094,46	-48,6%
<b>Débours P3</b>	<b>45 953,84</b>	<b>76 752,29</b>	<b>-30 798,45</b>	<b>-40,1%</b>
<b>TOTAL DEBOURS</b>	<b>1 961 648,97</b>	<b>1 759 502,36</b>	<b>202 146,61</b>	<b>11,5%</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>87 836,00</b>	<b>163 530,89</b>	<b>-75 694,89</b>	<b>-46,3%</b>
IMPOT SUR LES SOCIETE	0,00	0,00	0,00	
<b>RESULTAT APRES IMPOT</b>	<b>87 836,00</b>	<b>163 530,89</b>	<b>-75 694,89</b>	<b>-46,3%</b>

Résultats liasse fiscale  
ecart avec liasse

87 836,00  
0,00

179 087,00  
15 556,11

dont Ecart de frais de gestion  
dont Ecart provision redevance

0,00  
15 557,23  
1,12

## 2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS

### 2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

RESULTAT ANALYTIQUE	2018	2017	Ecarts	Ecarts en %
VENTES R1	900 776,37	721 662,28	179 114,09	24,8%
VENTES R2	1 188 328,66	917 756,77	270 571,89	29,5%
CUT OFF	-136 646,30	175 518,46	-312 164,76	-177,9%
REFACTORATION PROTOCOLE BELIMO		11 069,50		
QP SUBVENTION INVEST	97 026,24	97 026,24	0,00	0,0%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 049 484,97</b>	<b>1 923 033,25</b>	<b>126 451,72</b>	<b>6,6%</b>

Les produits d'exploitation ont progressé de 126 451,72 euros HT. Ce qui représente une hausse de 6,6 % environ.

### 2.2. CUT OFF

Cut off : les produits à recevoir + factures émises courant 2017 sont surestimés de 170 K€.

En effet, nous avons émis début 2018 des avoirs de régularisation à hauteur de 170 K€, suite à une erreur de calcul du logiciel sur les décomptes 2017 concernant le nombre de jours calculés et pris en compte.

	R1	R2	R23	R24	Total	Cut Off
EXTOURNE PAR 2017	- 205 238,78	- 130 867,63	- 13 085,79	- 124 136,23	- 473 328,43	
FACTURES 2017 COMPTA 2018	190 553,81	49 880,94	4 978,65	50 484,37	295 897,77	- 177 430,66
FACTURATION 2018	900 776,37	606 757,04	60 471,74	521 099,88	2 089 105,03	
PAR 2018	218 178,00	51 669,49	5 133,70	43 862,96	318 844,15	
FACTURATION 2018 COMPTA 2019	- 169 561,96	- 55 666,91	- 5 544,67	- 47 286,25	- 278 059,79	40 784,36
<b>Total</b>	<b>934 707,44</b>	<b>521 772,93</b>	<b>51 953,63</b>	<b>444 024,73</b>	<b>1 952 458,73</b>	<b>-136 646,30</b>

### 2.3. AUTRES PRODUITS

Comme en 2017, nous avons un produit lié à la quote part de subventions de 97 026,24 €.

## 2.4. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES

SCEVIA	FACTURATION PAR POSTE ET SOUS STATION							2018	2017
	SOUS STATION	MWh	Prix	R1	R21	R22	R23	R24	TOTAL
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 01 - FONSA LA 1 A5	959,90	36,23	34 775,13	2 410,50	19 423,04	2 175,99	18 751,88	77 536,54	78 581,48
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 02 - FONSA LA 1 B3	1350,10	36,20	48 875,57	3 141,15	25 310,33	2 835,55	24 435,74	104 598,34	105 793,97
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 03 - FONSA LA 1 C4	1071,60	36,27	38 862,09	2 857,01	23 020,83	2 579,05	22 225,35	89 544,33	87 756,87
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 04 - FONSA LA 1 C6	962,10	36,21	34 837,22	2 679,03	21 586,74	2 418,39	20 840,82	82 362,20	82 066,44
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 05 - FONSA LA 1 N4	1 188,40	36,26	43 085,85	3 178,62	25 612,24	2 869,37	24 727,22	99 473,30	95 625,59
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 06 - FONSA LA 1 J4	894,90	36,21	32 403,94	2 766,46	22 291,21	2 497,31	21 520,94	81 479,86	84 607,34
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 07 - FONSA LA 1 M1	1421,50	36,25	51 524,74	4 358,89	35 122,49	3 934,82	33 908,84	128 849,78	129 482,38
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 08 - FONSA LA 1 M3	1200,90	36,22	43 501,74	3 365,96	27 121,81	3 038,49	26 184,62	103 212,62	101 624,04
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 09 - FONSA LA 2A	112,90	36,27	40 369,32	2 117,00	17 058,06	1 911,04	16 468,62	77 924,04	77 361,64
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 10 - FONSA LA 2B	1114,30	36,23	40 367,66	2 332,44	18 794,05	2 105,52	18 144,63	81 744,30	78 815,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 11 - FONSA LA 3	1597,30	36,31	57 999,90	3 475,25	28 002,38	3 137,14	27 034,77	119 649,44	116 591,65
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 12 - GS MASSENET PASTEUR	720,70	36,31	26 170,92	1 445,68	11 648,79	1 305,03	11 246,27	51 816,69	46 968,83
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 13 - MINI CRECHE FONSA LA	2150	36,24	779,22	43,71	352,23	39,46	340,06	1 554,68	1 430,60
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 14 - CENTRE SPORTIF BOULOCHÉ	458,70	36,32	16 659,31	2 176,32	17 536,08	1 964,59	16 930,13	55 266,43	53 310,34
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN	72,80	36,29	2 641,95	293,51	2 364,98	264,95	2 283,26	7 848,65	7 854,96
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 16 - GS VILLON	44,30	36,16	5 218,58	321,61	2 591,42	290,32	2 501,87	10 923,80	10 894,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	543,20	36,25	19 688,61	1 392,60	11 221,08	1 257,11	10 833,34	44 392,74	45 407,27
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 18 - FONSA LA CENTRE SOCIAL	69,60	36,16	2 516,83	168,61	1 358,61	152,21	1 311,66	5 507,92	5 257,57
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 19 - BATIMENT ENCRIER	26,00	36,07	937,89	59,33	478,03	53,55	461,51	1 990,31	1 802,83
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 20 - COMPLEXE SPORTIF	65,60	36,46	2 392,02	455,87	3 673,27	411,52	3 546,34	10 479,02	10 171,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 21 - STADE A PAUZE	68,10	36,50	2 485,85	393,42	3 170,08	355,15	3 060,54	9 465,04	9 114,36
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 22 - COLLEGE JEAN ROSTANG	290,50	36,16	10 503,61	761,87	6 138,89	687,75	5 926,76	24 018,88	24 914,07
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 23 - ASSOCIATION SCOLAIRE SAINTE-MARIE LA	1120,38	36,08	40 417,62	2 875,74	23 171,78	2 595,97	22 371,09	91 432,20	88 911,88
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	800,00	39,96	31 965,83	2 157,59	17 385,13	1 947,68	16 784,39	70 240,62	48 935,89
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 25 - EHPAD ANTOINE PINAY	1253,10	36,36	45 560,33	3 134,91	25 260,01	2 829,91	24 387,16	101 172,32	67 978,85
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 26 - CHARMILLES 1	962,64	36,32	34 962,29	2 266,87	18 265,71	2 046,33	17 634,54	75 175,74	16 577,02
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD	642,35	36,11	23 197,99	1 745,43	14 064,09	1 575,62	13 578,11	54 161,24	12 833,85
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 31 - NOUVEAUX VESTIAIRES	23,67	36,30	859,32	187,35	1 509,56	169,12	1 457,40	4 182,75	3 913,35
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	12,09	36,40	440,16	124,90	1 006,38	112,75	971,60	2 655,79	2 538,94
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 33 - M. DES SPORTS	80,80	36,32	2 934,77	499,59	4 025,50	450,98	3 886,40	11 797,24	11 375,54
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 34 - GYMNASE ENNEMOND RICHARD	67,70	37,79	2 558,56	532,45	4 300,94	481,86	4 129,63	12 003,44	
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 35 - SALLE EVOLUTION COLLEGE ENNEMOND RICHARD	12,35	37,58	464,17	197,19	1 591,96	178,39	1 530,60	3 962,31	
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 36 - GPH CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN	1943,39	35,43	68 859,41	4 935,50	39 768,79	4 455,53	38 396,30	156 415,53	44 041,66
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL	2 716,90	33,88	91 957,97	8 134,62	65 543,57	7 343,29	63 287,49	236 266,94	86 878,34
<b>TOTAL</b>	24 987,26	36,05	900 776,37	66 986,98	539 770,06	60 471,74	521 099,88	2 089 105,03	1 639 419,05

	R1	R2	R23	R24	Total
EXTOURNE PAR 2017	- 205 238,78	- 130 867,63	- 13 085,79	- 124 136,23	- 473 328,43
FACTURES 2017 COMPTA 2018	190 553,81	49 880,94	4 978,65	50 484,37	295 897,77
FACTURATION 2018	900 776,37	606 757,04	60 471,74	521 099,88	2 089 105,03
PAR 2018	218 178,00	51 669,49	5 133,70	43 862,96	318 844,15
FACTURATION 2018 COMPTA 2019	- 169 561,96	- 55 666,91	- 5 544,67	- 47 286,25	- 278 059,79
<b>Total</b>	<b>934 707,44</b>	<b>521 772,93</b>	<b>51 953,63</b>	<b>444 024,73</b>	<b>1 952 458,73</b>

## 2.5. QUANTITÉS FACTURÉES PAR MOIS

SCEVIA	Quantités facturées par mois												2018	2017
	SOUS STATION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 01 - FONSA LA 1 A5	120,60	161,10	174,80	88,70	49,10	15,20	10,90	10,00	10,20	41,30	98,27	179,73	959,90	1 094,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 02 - FONSA LA 1 B3	167,90	240,90	255,80	113,60	59,10	17,10	14,10	13,10	14,30	49,10	141,55	263,55	1 350,10	1 531,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 03 - FONSA LA 1 C4	126,20	176,30	189,10	93,00	54,00	22,20	11,60	8,70	9,90	42,80	118,56	219,24	1 071,60	1 133,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 04 - FONSA LA 1 C6	122,90	168,10	180,80	81,10	40,70	18,50	12,50	9,60	12,50	35,10	98,18	182,12	962,10	1 056,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 05 - FONSA LA 1 N4	150,60	195,30	221,10	104,20	52,90	17,60	14,30	16,30	18,00	52,60	123,82	221,68	1 188,40	1 199,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 06 - FONSA LA 1 J4	112,30	156,00	169,80	74,60	36,80	14,30	14,40	14,60	10,70	31,60	90,85	168,95	894,90	1 088,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 07 - FONSA LA 1 M1	175,90	234,80	260,00	128,70	69,30	19,80	17,10	13,70	15,70	61,50	151,84	273,16	1 421,50	1 599,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 08 - FONSA LA 1 M3	152,00	207,90	222,40	104,40	53,30	17,30	13,10	10,70	12,60	47,60	126,52	233,08	1 200,90	1 280,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 09 - FONSA LA 2A	142,50	177,80	194,80	104,30	57,30	15,30	10,80	8,50	10,80	48,50	124,34	217,96	1 112,90	1 216,80
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 10 - FONSA LA 2B	138,70	185,50	206,30	105,60	50,90	13,70	8,70	5,90	8,80	44,10	121,58	224,52	1 114,30	1 144,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 11 - FONSA LA 3	181,40	248,30	286,10	131,70	77,40	32,20	28,90	25,60	26,80	73,90	170,15	314,85	1 597,30	1 683,33
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 12 - GS MASSENET PASTEUR	99,50	116,30	107,60	74,20	50,70	5,80	1,40	1,20	1,20	39,60	84,30	138,90	720,70	651,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 13 - MINI CRECHE FONSA LA	3,30	3,20	3,80	2,00	1,10	0,20				0,40	2,58	4,92	21,50	20,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 14 - CENTRE SPORTIF BOULOCHIE	44,30	65,60	79,40	39,10	21,90	17,80	18,70	17,70	10,40	16,40	41,60	85,80	458,70	453,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN	10,20	12,60	13,20	5,80	0,40	0,30			0,60	0,70	10,40	18,60	72,80	81,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 16 - GS VILLON	19,60	27,20	30,40	10,20	6,20	0,30				10,00	7,07	33,33	144,30	157,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	70,10	90,70	101,30	50,20	23,00	0,90			0,70	24,00	59,70	122,60	543,20	633,30
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 18 - FONSA LA CENTRE SOCIAL	9,10	12,70	13,60	5,80	2,90				0,10	1,40	8,40	15,60	69,60	69,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 19 - BATIMENT ENCRIER	3,40	4,90	5,80	2,00	0,90					0,40	2,90	5,70	26,00	22,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 20 - COMPLEXE SPORTIF	6,50	8,80	9,90	5,40	3,60	2,80	2,70	2,40	2,80	4,10	5,80	10,80	65,60	64,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 21 - STADE A PAUZE	7,60	7,90	9,30	6,50	2,60	2,00	1,60	1,40	2,10	3,10	3,70	20,30	68,10	66,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 22 - COLLEGE JEAN ROSTANG	33,20	43,40	53,30	30,50	22,70	4,10	3,70	2,90	3,50	5,10	28,20	59,90	290,50	348,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 23 - ASSOCIATION SCOLAIRE SAINTE-MAF	182,50	215,20	238,30	93,80	17,60						144,60	228,38	1 120,38	1 158,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	97,30	122,50	136,50	76,10	52,80	18,30	9,00	8,20	7,40	38,90	85,50	147,50	800,00	538,54
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 25 - EHPAD ANTOINE PINAY	139,50	188,30	204,00	107,60	71,40	30,10	26,20	23,60	23,10	63,20	134,10	242,00	1 253,10	787,64
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 26 - CHARMILLES 1	112,82	149,70	158,70	84,90	59,20	25,20	9,70	7,96	8,34	48,20	111,21	186,71	962,64	286,28
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD	81,30	115,35	115,80	64,69	44,51	16,10	2,70	1,80	3,00	20,20	61,10	115,80	642,35	234,85
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 31 - NOUVEAUX VESTIAIRES	3,49	3,21	3,81	3,46	1,03					1,22	3,11	4,36	23,67	18,21
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	1,39	1,97	2,05	0,61	0,12					0,05	1,57	4,34	12,09	10,13
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 33 - M. DES SPORTS	11,10	14,50	11,90	7,90	4,00	0,70				4,80	8,90	17,00	80,80	77,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 34 - GYMNA SE ENNEMOND RICHARD												67,70	67,70	
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 35 - SALLE EVOLUTION COLLEGE ENNEMOND RICHARD											2,46	9,89	12,35	
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 36 - GHP CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN	211,49	278,90	305,50	169,40	113,70	99,00	43,60	32,90	34,30	99,60	206,00	349,00	1 943,39	628,81
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL	457,23	592,10	631,30	366,80	257,00	242,40	99,00	68,07					2 713,90	1 445,57
<b>TOTAL</b>	<b>3 195,91</b>	<b>4 227,03</b>	<b>4 596,45</b>	<b>2 336,86</b>	<b>1 358,15</b>	<b>669,20</b>	<b>374,70</b>	<b>304,83</b>	<b>247,84</b>	<b>909,47</b>	<b>2 378,86</b>	<b>4 387,96</b>	<b>24 987,26</b>	<b>21 784,26</b>

## 2.6. ÉVOLUTION DES TARIFS

SCEVIA		Evolution MWh R1		SCEVIA		Evolution R21	
Base = bois 28,7 Base Gaz=54,02		2018		Base = 2,53		2018	
Janvier		36,850		Janvier		3,095	
Février		34,780		Février		3,095	
Mars		34,460		Mars		3,114	
Avril		35,270		Avril		3,115	
Mai		35,720		Mai		3,115	
Juin		36,550		Juin		3,115	
Juillet		36,890		Juillet		3,115	
Août		37,640		Août		3,115	
Septembre		38,380		Septembre		3,137	
Octobre		39,310		Octobre		3,137	
Novembre		38,080		Novembre		3,135	
Décembre		37,450		Décembre		3,122	
				Base = 3,03€/kW			
SCEVIA		Evolution R22		SCEVIA		Evolution R23	
Base =25,93		2018		Base = 2,71		2018	
Janvier		24,924		Janvier		2,796	
Février		24,939		Février		2,792	
Mars		24,961		Mars		2,799	
Avril		25,048		Avril		2,796	
Mai		25,062		Mai		2,812	
Juin		25,067		Juin		2,812	
Juillet		25,196		Juillet		2,823	
Août		25,210		Août		2,830	
Septembre		25,244		Septembre		2,832	
Octobre		25,404		Octobre		2,839	
Novembre		25,414		Novembre		2,841	
Décembre		25,159		Décembre		2,819	

L'évolution des incidences incluse dans les formules de révision est jointe [Annexe 4](#).

## 3. DESCRIPTION DES CHARGES

## 3.1. ÉNERGIES PRIMAIRES

SCEVIA		2018		2017	
ENERGIE PRIMAIRE		Quantité	Montant	Quantité	Montant
<b>BOIS</b>		Tonnes	€	Tonnes	€
Janvier		1 147,80	78 257,00	1 222,60	84 995,15
Février		936,80	63 945,97	814,85	57 023,20
Mars		976,25	66 541,20	811,50	56 829,35
Avril		474,90	32 383,43	626,70	43 561,92
Mai		390,10	29 850,45	392,10	28 290,02
Juin		139,65	10 719,53	120,25	8 668,82
Juillet		155,10	11 902,37	70,80	5 091,23
Août		144,55	10 867,27	85,40	6 145,38
Septembre		125,35	9 431,33	182,35	12 664,19
Octobre		417,75	29 551,64	480,35	33 282,39
Novembre		883,90	62 023,26	826,90	55 733,06
Décembre		1 021,25	71 405,80	1 036,45	70 001,83
Cut Off			-44 438,34		54 695,51
intéressement			34 000,02		-21 991,19
		6 813,40	466 440,93	6 670,25	494 990,86
<b>Gaz</b>		MWh	€	MWh	€
Janvier		764,49	35 548,88	1 520,47	64 833,36
Février		1 875,29	69 027,34	985,82	42 465,28
Mars		1 361,02	51 406,37	71,62	3 292,00
Avril		1 030,30	40 772,67	185,61	9 304,44
Mai		635,10	25 336,43	178,54	8 459,93
Juin		261,84	15 437,68	56,92	3 294,26
Juillet		207,34	13 782,00	137,15	5 146,83
Août		187,98	13 680,38	47,62	6 738,81
Septembre		204,64	14 749,38	80,53	8 397,11
Octobre		886,12	43 700,32	299,72	19 443,55
Novembre		493,16	26 210,07	405,58	31 903,71
Décembre		790,55	36 397,93	877,89	66 419,01
Location GRDF			4 762,41		4 825,14
Cut off			-10 934,38		10 950,12
		8 697,82	379 877,48	4 847,45	285 473,55
<b>Chaleur Cogeneration Croix Berthaud</b>		MWh	€	MWh	€
Janvier		1 076,02	17 173,27		
Février		1 357,00	19 215,12		
Mars		1 540,20	22 390,25		
Avril		405,60	5 948,13		
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre		0,72	12,95		
Novembre		1 108,48	18 711,14	416,42	10 797,77
Décembre		2 100,56	34 480,69	568,17	15 670,13
cut off			1 221,36		-1 223,17
		7 588,58	119 152,91		25 244,73
<b>TOTAL</b>			965 471,32		805 709,14

**Prix moyen de la biomasse en 2018 sans prise en compte des Cut Off** : 69,99 €HT/tonne, soit +0,98% par rapport à 2017 (69,31 €HT/Tonne).

**Prix moyen du prix du gaz en 2018 avec la prise en compte des Cut Off** : 43,67 €HT/MWh, soit -25,8% par rapport à 2017 (58,89 €/MWh)

**Prix moyen de la chaleur cogénérée en 2018** : 15,70 €HT/MWh (- 38,77% par rapport à 2017 / 25,64 €HT/MWh) car en 2017 la cogénération n'a fonctionné qu'en novembre et décembre).

Il est à noter que l'avenant 2 a permis de régulariser la situation concernant la TICGN que SCEVIA n'avait pas refacturée aux abonnés depuis l'origine du contrat.

L'impact dans les comptes est le suivant :

Le montant des MWh PCS sur 2017 a été modifié vs CRTF 2017 et correspond à la consommation entrante à partir d'avril 2017, soit 9 mois, à partir de la date d'effet de l'avenant 2.

	2017	2018	Total
Consommation gaz (MWh PCS)	4 336,00 €	21 632,00 €	
Prix Unitaire TICGN (€HT/MWhPCS)	5,88 €	8,45 €	
Montant TICGN (€HT)	25 495,68 €	182 790,40 €	208 286,08 €

Le bilan des approvisionnements en biomasse est joint en [Annexe 5](#).

### 3.2. ELECTRICITÉ FORCE MOTRICE

SCEVIA		ELECTRICITE P2											
N° de facture	Date	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Taxe CSPE	CTA	Partie TURPE fixe (€)	Partie TURPE variable (€)	divers	Quantité (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	Consommation (€)	Devise
10073530723	02/03/2018	8 862,19	1 772,44	10 634,63	195,66	72,90	269,61	2 837,26		97,83	56,09	5 486,76	€
10075031052	03/04/2018	3 891,26	778,25	4 669,51	85,49	38,30	141,66	1 227,35		42,75	56,11	2 398,46	€
10076411518	02/05/2018	1 388,02	277,60	1 665,62	43,38	37,07	137,09	342,85		21,69	38,16	827,63	€
10077840632	02/06/2018	1 289,58	257,92	1 547,50	39,28	38,30	141,66	314,15		19,64	38,50	756,19	€
10079764448	12/07/2018	1 077,74	215,55	1 293,29	53,22					26,61	38,50	1 024,52	€
10081213117	12/08/2018	598,85	119,77	718,62	29,66					14,83		569,19	
10082648736	12/09/2018	634,82	126,96	761,78	-4,29	75,12	277,81	381,72		-2,15	44,50	-95,54	€
10083780907	05/10/2018	1 003,13	200,63	1 203,76	14,67	74,85	276,84	353,14		7,33	38,67	283,63	€
10085061341	02/11/2018	1 370,50	274,10	1 644,60	42,19	38,04	140,69	335,23		21,09	38,61	814,35	€
10086695133	06/12/2018	3 333,18	666,64	3 999,82	71,95	36,81	136,15	1 066,96		35,97	56,19	2 021,31	€
10086946325	11/12/2018	996,25	199,25	1 195,50	0,21	47,88	177,06	4,43	760,18	0,11	61,81	6,49	€
<b>Total factures</b>		<b>24 445,52</b>	<b>4 889,10</b>	<b>29 334,62</b>						<b>285,71</b>		<b>14 092,99</b>	<b>€</b>

### 3.3. MAIN D'OEUVRE

SCEVIA MAIN D'OEUVRE	2018		2017	
	Heures	Montant (€)	Heures	Montant (€)
Janvier	256,89	13 568,93	97,24	4 933,96
Février			160,92	8 165,08
Mars	125,62	6 635,25	133,02	6 749,44
Avril	195,14	10 307,30	192,22	9 753,24
Mai	166,00	8 877,48	114,31	5 800,09
Juin	57,81	3 108,20	172,52	8 753,67
Juillet	282,33	14 912,67	247,75	12 570,84
Août	165,01	8 756,84	189,75	9 627,92
Septembre	81,82	4 321,73	57,52	2 918,57
Octobre	184,67	9 754,27	130,53	6 623,09
Novembre	172,33	9 102,47	201,38	10 218,02
Décembre	163,10	8 614,94	158,46	8 040,26
<b>TOTAL</b>	<b>1 850,72</b>	<b>97 960,08</b>	<b>1 855,62</b>	<b>94 154,18</b>

### 3.4. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT

SCEVIA EAU & PDTS TRAITEMENTS	2018 Montant (€)	2017 Montant (€)
ACHAT D'EAU	938,34	1 546,73
PRODUITS TRAITEMENT EAU	665,80	176,00

### 3.5. FOURNITURES

SCEVIA				2018
Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date	Montant (€)
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	961870922	REXEL FRANCE	29/03/2018	389,65
<i>Sous-total</i>				<b>389,65</b>
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	2101067618	DANFOSS SARL	27/02/2018	84,10
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	192116	CETIB	28/06/2018	161,80
<i>Sous-total</i>				<b>245,90</b>
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	REFAC0102265	DALKIA	28/06/2018	46,30
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	14048409	SALAMANDER GROUP	29/11/2018	472,00
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	CAP		31/12/2018	395,56
<i>Sous-total</i>				<b>913,86</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1 549,41</b>

## 3.6. SOUS-TRAITANCE

SCEVIA				2018
Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date	Montant (€)
S/T RAMONAGES	FC7998	SAS LE HERISSON DU VELAY	31/05/2018	1 349,84
S/T RAMONAGES	FC8517	SAS LE HERISSON DU VELAY	30/07/2018	3 100,00
S/T RAMONAGES	FC8544	SAS LE HERISSON DU VELAY	30/08/2018	1 840,00
<i>Sous-total</i>				<b>6 289,84</b>
PROPRETE/ASSAINISSEMENT	REFA C0105046	DALKIA	27/09/2018	335,00
PROPRETE/ASSAINISSEMENT	REFA C0105619	DALKIA	27/09/2018	16,90
PROPRETE/ASSAINISSEMENT	STE00135554	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	29/11/2018	525,00
<i>Sous-total</i>				<b>876,90</b>
S/T AUTRES ENTRETIENS	F4713175	TARVEL SAS	27/02/2018	443,91
S/T AUTRES ENTRETIENS	ARE1802692	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	29/06/2018	-706,90
S/T AUTRES ENTRETIENS	FRE17155361	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	29/06/2018	706,90
S/T AUTRES ENTRETIENS	REFA C0103363	DALKIA	30/07/2018	1 140,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	69900/38580069	SMAC SECTEUR FLANDRE LITTORAL	31/08/2018	1 531,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	F1810344	TECHSIM LR	29/11/2018	1 157,66
S/T AUTRES ENTRETIENS	FA00001044	SMEI	31/12/2018	6 000,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	FRE18130884	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	31/12/2018	714,16
S/T AUTRES ENTRETIENS	CAP		31/12/2018	-373,88
<i>Sous-total</i>				<b>10 612,85</b>
S/T CENDRES BIOMASSE	180100506	SEDE ENVIRONNEMENT	31/01/2018	2 778,98
S/T CENDRES BIOMASSE	17120216	SARPI LA TALAUDIÈRE	29/03/2018	2 835,40
S/T CENDRES BIOMASSE	171202218	SEDE ENVIRONNEMENT	28/02/2018	1 468,46
S/T CENDRES BIOMASSE	18010215	SARPI LA TALAUDIÈRE	30/03/2018	1 736,51
S/T CENDRES BIOMASSE	180300008	SEDE ENVIRONNEMENT	28/04/2018	2 953,88
S/T CENDRES BIOMASSE	18040185	SARPI LA TALAUDIÈRE	30/05/2018	1 165,29
S/T CENDRES BIOMASSE	180500245	SEDE ENVIRONNEMENT	30/05/2018	1 209,82
S/T CENDRES BIOMASSE	180600377	SEDE ENVIRONNEMENT	28/06/2018	2 746,12
S/T CENDRES BIOMASSE	180600385	SEDE ENVIRONNEMENT	28/06/2018	2 954,06
S/T CENDRES BIOMASSE	180600667	SEDE ENVIRONNEMENT	28/06/2018	1 220,42
S/T CENDRES BIOMASSE	180600386	SEDE ENVIRONNEMENT	29/06/2018	1 072,80
S/T CENDRES BIOMASSE	180801095	SEDE ENVIRONNEMENT	27/09/2018	630,88
S/T CENDRES BIOMASSE	STE00134918	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	27/09/2018	240,00
S/T CENDRES BIOMASSE	18100121	SARPI LA TALAUDIÈRE	29/11/2018	6 480,86
S/T CENDRES BIOMASSE	CAP		31/12/2018	311,70
<i>Sous-total</i>				<b>29 805,18</b>
S/T CONTRAT EXPLOIT CHAUFFAGE	CAP		31/12/2018	-1 434,42
<i>Sous-total</i>				<b>-1 434,42</b>
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	217346373	APAVE SUDEUROPE SAS	29/03/2018	7 780,00
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	FS1718208	SSI SERVICE	29/03/2018	1 043,32
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	218189910	APAVE SUDEUROPE SAS	30/10/2018	1 652,00
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	218276412	APAVE SUDEUROPE SAS	29/11/2018	743,08
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	CAP		31/12/2018	-8 033,32
<i>Sous-total</i>				<b>3 185,08</b>
S/T ENTRETIEN COMPTEURS	203255539	DIEHL METERING	27/02/2018	3 457,50
<i>Sous-total</i>				<b>3 457,50</b>
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	FC180513073	DESAUTEL	29/06/2018	197,60
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	F4802665	TARVEL SAS	27/09/2018	343,68
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	F4805694	TARVEL SAS	27/09/2018	343,69
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	FC180613360	DESAUTEL	31/08/2018	337,80
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	F4809546	TARVEL SAS	28/09/2018	343,69
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	CAP		31/12/2018	2 010,79
<i>Sous-total</i>				<b>3 577,25</b>
TELESURVEILLANCE	REFA C0100540	DALKIA	28/02/2018	23,58
TELESURVEILLANCE	REFA C0101641	DALKIA	30/05/2018	240,57
TELESURVEILLANCE	REFA C0102265	DALKIA	28/06/2018	78,34
TELESURVEILLANCE	REFA C0102828	DALKIA	28/06/2018	264,00
TELESURVEILLANCE	REFA C0102955	DALKIA	28/06/2018	120,37
TELESURVEILLANCE	REFA C0103363	DALKIA	30/07/2018	33,94
TELESURVEILLANCE	REFA C0104120	DALKIA	30/07/2018	44,00
TELESURVEILLANCE	REFA C0104802	DALKIA	30/08/2018	120,14
TELESURVEILLANCE	REFA C0105046	DALKIA	27/09/2018	68,62
TELESURVEILLANCE	REFA C0106283	DALKIA	30/10/2018	121,94
TELESURVEILLANCE	REFA C0107003	DALKIA	30/10/2018	60,33
TELESURVEILLANCE	REFA C0107770	DALKIA	29/11/2018	120,16
TELESURVEILLANCE	REFA C0108255	DALKIA	29/11/2018	179,92
TELESURVEILLANCE	REFA C0108473	DALKIA	31/12/2018	192,23
TELESURVEILLANCE	REFA C0109102	DALKIA	31/12/2018	1 529,96
<i>Sous-total</i>				<b>3 198,10</b>
<b>TOTAL</b>				<b>59 568,28</b>

Le détail des contrôles réglementaires est joint en [Annexe 6](#).

## 3.7. IMPÔTS ET TAXES

SCEVIA	2018	2017
IMPÔTS & TAXES	Montant (€)	Montant (€)
CVAE	1 673,00	269,00
CFE	1 444,00	1 428,00
Taxes foncières	33 709,00	67 557,00
<b>TOTAL</b>	<b>36 826,00</b>	<b>69 254,00</b>

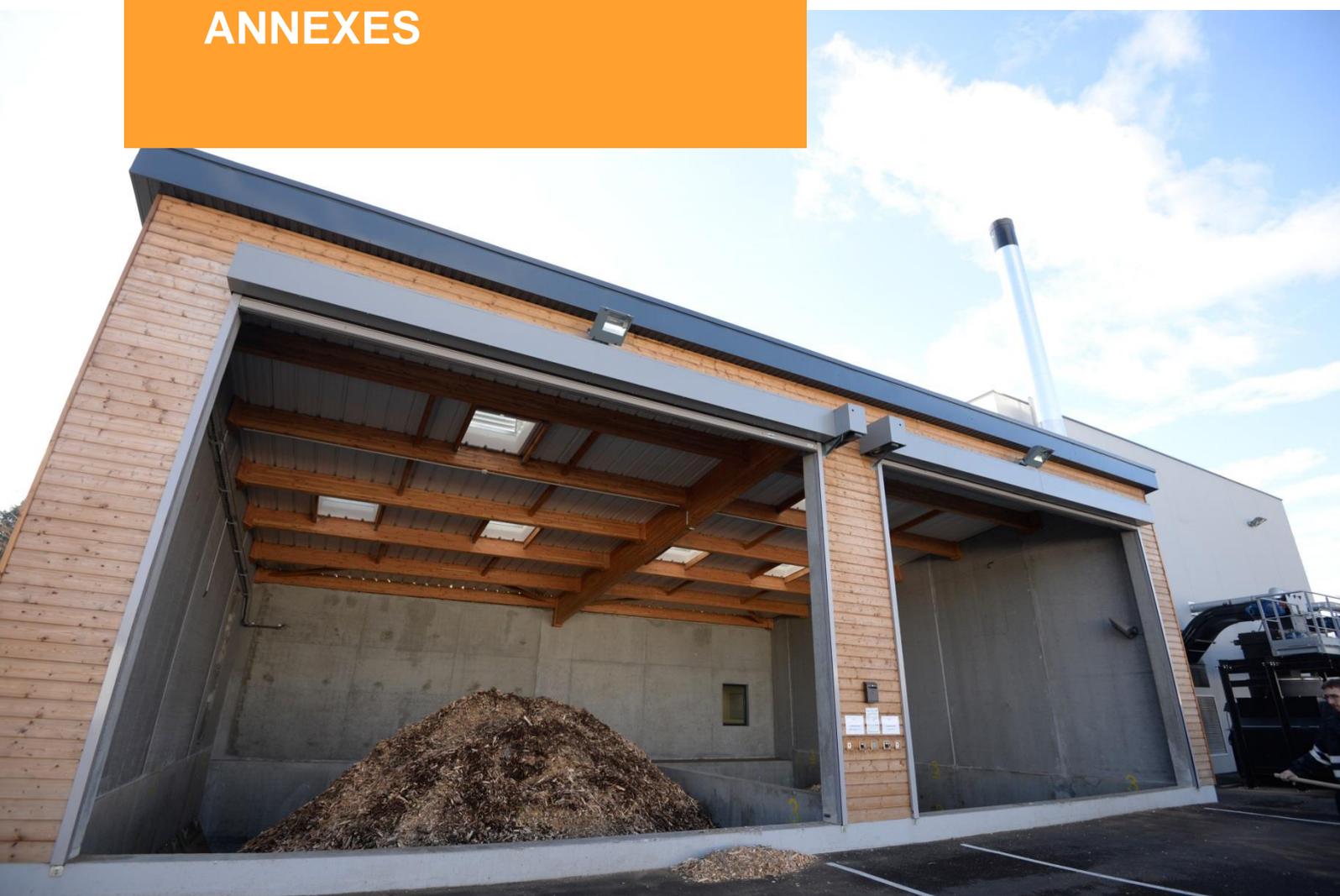
## 3.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE

SCEVIA	2018		2017
REDEVANCE	Base (€)	Actualisation coeff. R22	Montant (€)
Droit d'occupation du terrain de la Chaufferie	6 800,00		6 800,00
Redevance de Contrôle	15 000,00	1,04	15 562,50
R.O.D.P	1 500,00	1,04	1 556,25
<b>Redevance H.T due à la ville</b>			<b>23 918,75</b>
	ECART DE PROVISION		5 755,80
	<b>EN COMPTABILITE</b>		<b>29 674,55</b>

Nous notons un écart de provisions positif entre 2017 et 2018.

scévia

ANNEXES



**ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS**

Le nouvel inventaire sera remis à l'Autorité Concédante dès sa finalisation compte tenu du développement récent.

## ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
1/1/18	21h	XB	ch2	Manque bois trémie d'introduction		non	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	5h	15h	0
2/1/18	3h	XB	ch1	Manque bois trémie d'introduction		non	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	5h	11h	0
15/1/18	4h30	XB	ch1	Manque bois trémie d'introduction		oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	1h	6h	0
22/01/18	3h30	RD	CH2	Manque bois trémie d'introduction		oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	3h	6h	0
26/01/18	22h30	XB	ch1	Disjonction centrale pousoir	électrique	O	surintensité	Relance centrale + relance chaudière	aucune	1h30	12h	0
28/01/18	21h	XB	ch2	Manque bois trémie d'introduction		oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	3h	15h	0
30/01/18	00h30	XB	ch1	Disjonction centrale pousoir	électrique	O	surintensité	Relance centrale + relance chaudière	aucune	2h	8h	0
04/02/18	9h30	OR	Automate chaufferie	Disjonction automates chaufferie	électrique	o	Problème de réseau EDF	Relance automate + pompes réseau + chaudières OK	aucune	1h	1h	1h
04/02/18	10h30	OR	CH5	Défaut pas d'allumage	électrique	Non	SKP 15 HS	Laisser CH à l'arrêt + mis CH 4 en manu	Remplacer le SKP	1h	24h	0
04/02/18	14h45	OR	Automate chaufferie	Disjonction automates chaufferie	électrique	o	Problème de réseau EDF	Relance automate + pompes réseau + chaudières OK	aucune	1h	1h	1h
04/02/18	20h30	OR	Réseau	Température basse réseau	Manuelle	O	Problème sur automatisme	Arrêt limitation pompes réseau	Vérifier le bon fonctionnement automates	1h	2h	2h
12/02/18	21h30	FDC	Ch1	Disjonction centrale pousoir	électrique	O	surintensité	Relance centrale + relance chaudière	aucune	1h	1h	0
16/02/2018	10h46	XB	CH2	variateur préchauffage	mecanique	N	usure courroie	Pas de pieces en stock. Commande en cours. Relance chaudière le 22/02 apres remplacement pièces		4h	136h	0
26/02/18	6h30	XB	CH2	Bourrage trémie d'intro	mecanique	O	Morceau de bois coincé au niveau de la cellule de niveau trémie.	Enlevé morceau bois OK. <b>ARRET CHAUDIERE car début de fuite sur vérin pousoir d'introduction. Appel SMEI pour intervention prévu en milieu de semaine.</b> Mise en manuel chaudière gaz N°4	Réparation vérin	2h		0
01/03/18			CH2					Suite réparation vérin par SMEI relance chaudière 2		4h	72h	0
17/03/18	5h00	OR	CH1	Disjonction centrale pousoir	électrique	O	surintensité	Relance centrale + relance chaudière	aucune	1h	1h	0
19/03/18	8h30	XB	CH2	Fuite vérin Pousoir intro				<b>ARRET CHAUDIERE car fuite vérin.</b> Appel SMEI pour intervention				
21/03/18								Suite réparation vérin par SMEI relance chaudière 2				
22/03/18								<b>Nouvelle fuite sur vérin pousoir arrêt chaudière</b>				
24/03/18	5h	XB	CH1	variateur préchauffage	mecanique	O	usure courroie	Remplacement courroie ventilateur		1h	5h	0
27/03/18								Après nouvelle réparation vérin. relance chaudière N°2				
30/03/18	2h	FDC	CH1	Fin de course pousoir d'introduction	hydraulique	N	Problème de pression sur centrale hydrau. Arrêt chaudière	Appel SMEI pour demande de diagnostic. 4/04/18: <b>Contrôle pompe hydraulique =&gt; Fendu . A remplacer en attente pièce</b>				
02/04/18	23h	FDC	CH2	Manque bois		N	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	3h	10h	0
09/04/18	2h	RD	CH2	Manque bois		O	Plus de bois silo	Attente livraison + relance chaudière OK	aucune	3h	8h	0
10/04/18		FDC	CH1	Casse enroulement moteur	mecanique	N	limiteur pression HS	Attente livraison piece + intervention + calcul				0
11/04/18	12H40	FDC	CH2	defaut transfert bois commun	mecanique	O	Blocage gradin	avant arriere convoyeur + relance	aucune	1h	2h	0
16/04/18	4h30	OR	CH1/2/3	Manque d'eau		N				1h		0
18/04/18	6h00	OR	CH2	defaut transfert bois commun	mecanique	O	Blocage convoyeur	Avant arriere convoyeur + relance chaudière N°2	aucune	1h	2h	0
27/04/18	10h	XB	CH2	Bourrage trémie sous multicyclone	Manuelle	O	Accumulation de cendres dans la trémie	Débouillage, nettoyage trémie + relance	aucune	4h	5h	0
04/05/18	7h	XB	CH2	Manque bois		O	Plus de bois silo	livraison + relance chaudière OK	aucune	1h	3h	0
11/05/2018	6h	FM	CH2	defaut transfert bois commun	mecanique	O	Capteur rotation convoyeur desserré	remise en place capteur + relance chaudière OK	aucune	2h	2h	0
14/05/18	1h	FM	CH2	Bourrage trémie d'intro	mecanique	O	Morceau de bois coincé au niveau de la cellule de niveau trémie.	Enlever morceau de bois OK. Relance chaudière	aucune	2h	8h	0
27/05/18	23h30	XB	CH2	Variateurs chaudière	Électrique	O	Microcoupure EDF cause Orages	Relance chaudière OK	aucune	1h	1h30	0
30/05/18	2h00	XB	CH2/ CH1	Plus de bois silo		N	Vider silo pour passage en bois été	Arrêt CH2 + <b>Allumage CH1</b>	aucune	-	-	0
31/05/18	15h	XB	CH3					<b>ALLUMAGE CH3</b>				
30/06/18	1h00	FDC	CH3	Moteur foyer	électrique	O	Microcoupure EDF.	Relance OK	aucune	1h	2h	0
04/07/18	23h	XB	CH3	Niveau haut trémie filtres à manches	Manuelle	O	Big Bag plein	Remplacement big bag + relance chaudière Ok	aucune	2h	9h	0
09/07/18	14h	XB	CH3	Plus de bois silo		N	Silo vide	Livraison bois + relance le lendemain car intervention sous traitant dans convoyeur le 10/07	Aucune	4h	20h	0
14/07/18	10h	XB	CH3	Bourrage vis cendres N°2	M	O	Big Bag cendres seches plein	Remplacer big bag	aucune	1h	2h	0

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
31/07/18	5h	XB	ch3	Défaut moteur cendres	électrique	O	Disjonction vis decendrage N°2	Déblocage vis + remise en service chaudière	aucune	2h	4h	0
06/08/18	14h	XB	CH3					Arrêt chaudière suite à changement du programme par WEISS( le nouveau programme ne fonctionne pas correctement). Remise en service le 7/08/18 à 13h30 par WEISS				
12/08/18	16h	OR	CH3	Défaut moteur cendres	électrique	O	Disjonction vis decendrage N°1	Vis decendrage bloqué. Arrêt chaudière	A Débloquer lorsque la température chaudière aura baissé	2h	38h	0
13/08/18								Déblocage vis ( gros morceau de métal) Relance chaudière le 14/08/18				0
22/09/18	15h	FDC	CH3	Défaut moteur cendres	électrique	N	Disjonction vis transfert N°2	Laisser CH à l'arrêt pour le WE. Le 24/09/18: Déblocage vis + relance chaudière	aucune	2h	40h	0
4/10/18	5h	Xb	CH3	Manque bois tremie d intro	électrique	N	sortie automate centrale hydraulique désilage HS.	Arrêt chaudière. Appel WEISS pour demande d'intervention. Mis ch gaz 5 en manuel	intervention WEISS	2H	-	0
12/10/18	21h	FDC	CH1	Rotation convoyeur bois	Mécanique	O	Blocage convoyeur bois	Déblocage convoyeur + relance chaudière	aucune	1h	3h	0
14/10/18	14h	FDC	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	électrique	O	Disjonction centrale	Relance centrale et chaudière OK	aucune	1h	2h	0
17/10/18	22h30	FDC	CH1	Module d'arrêt d'urgence	Electrique	N	<b>VANDALISME. Tous les sectionneurs bennes à cendres et convoyeur transfert cendres à l'arrêt + broches électrique sur bennes débranchés</b>	Remis tous les sectionneurs + rebranché les bennes à cendres + relance chaudière. <b>A SURVEILLER</b>	En surveillance	1h	10h	0
23/10/18	9h00	FDC	CH1	Rotation convoyeur bois	Mecanique	O	Blocage convoyeur bois	Déblocage convoyeur + relance chaudière	aucune	1h	2h	0
24/10/18	10h30	XB	CH1	Inversion silo	Mecanique	O	Captur sur verin desilage mal réglé	Réglage capteur ok + relance chaudière	aucune	1h	1h30	0
26/10/18								<b>ALLUMAGE CH 2</b>				
27/10/18	2h	XB	CH2	Rotation convoyeur cendres foyer	Electrique	O	Captur rotation hs	Remplacement capteur rotation + réglage. Relance Ok	Aucune	1h	8h00	0
28/10/18	16h	XB	CH1	Bug automate chaudière	Electrique	O	Bug automate	Relance automate ok. <b>Défaut non envoyé au CTRA =&gt; Problème sur CRT. Intervention le 29/10 8h00</b>	aucune	2h	16h	0
30/10/18	15h30	XB	CH2	Manque bois tremie d'intro		N	Plus de bois silo 2	Probleme de livraison bois dû à la neige. Attente livraison le 31/10 + relance chaudière	aucune	4h	22h	0
1/11/18	11h	FDC	CH1	Rotation convoyeur bois	Mecanique	O	Blocage convoyeur bois	Déblocage convoyeur + relance chaudière	aucune	1h	6h	0
3/11/18	9h30	FDC	CH1	Fin de course clapet pousoir	Electrique	O	Non detection clapet	Réglage capteur proximité clapet ok. Relance chaudière le 4/11	aucune	2h	24h	0
4/11/18	18h30	FDC	CH1	Rotation convoyeur bois	Mecanique	O	Blocage convoyeur bois	Déblocage convoyeur + relance chaudière	aucune	3h	16h	0
11/11/18	20h	RD	CH1	Disjonction centrale hydraulique pousoir	électrique	O	Disjonction centrale	Relance centrale et chaudière OK	aucune	1h	1h	0
30/11/18	2h	FM	CH2	Défaut variateur convoyeur bois silo	Mecanique	O	Blocage convoyeur bois	Avant arrière convoyeur + relance chaudière N°2	Aucune	2h	6h	0
8/12/18	8h	XB	CH1 + 2	Défaut armoire navette cendres	Electrique	O	Oubli de remettre la vis benne N°1 en service	Relance OK	Aucune	1h30	2h	0
26/12/18	22h	OR	CH1	Rotation convoyeur cendres foyer	Mecanique	O	Blocage du convoyeur cendres sous foyer	Déblocage convoyeur + relance chaudière OK	aucune	1h	2h	0
27/12/18	17h	XB	CH1 et 2	Disjonction TBT 4	Electrique	O	Vis benne N°2 bloqué	Mise en service benne N°1. Relance OK	aucune	1h	1h	0
29/12/18	6h	FDC	CH2	Bourrage bois	mecanique	O	capteur tremie remplissage obstrué	nettoyage du capteur	aucune	1h	4h	0
30/12/18	3h35	FDC	CH1 et 2	Manque d'eau	hydraulique	O	fuite sur reseau	recherche fuite + appoint	aucune	2H	0h	0

Date	Heure	Technicien	Sous Station	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'interruption du service
28/02/18	12h	xb	M1	Plus de livraison d'énergie	manuelle	O	membrane V2V primaire gelée.	dégel V2V avec chalumeau ok	aucune	1h	10h
3/12/18	3h35	fdc	C6	Fuite sur reseau	hydraulique	O	rupture du flexible pot à boue	isolement du pot à boue	verif des caractéristiques	2h	0

**ANNEXE 3 : BILAN ENVIRONNEMENTAL**

Nous vous invitons à vous reporter au document ci-après.

**RESEAU DE CHALEUR - DECLARATION 2018****CONTENU EN CO2, TAUX d'ENR&R, CHALEUR ISSUE DE LA COGENERATION  
CONSOMMATIONS DES AUXILIAIRES DU RESEAU**

Numéro et Nom du réseau :	4214C - Scevia quartier de fonsala	
Localisation :	SAINT-CHAMOND	Code postal: 42400
Etablissement gestionnaire :	SCEVIA	

Caractéristiques du réseau	Energie (MWh)	CO2 (tonnes)
Total des énergies entrantes thermiques	32872	3991,1
Total de l'électricité cogénérée	3838	1366,3
Total de l'énergie livrée	24987	0

**CONTENU EN CO2 DU RESEAU : 0,105 kg/kWh****TAUX D'ENR&R DU RESEAU : 59,7 % de l'énergie produite****Taux de chaleur issue de la cogénération : 15,2 % de l'énergie produite****Consommation d'électricité des auxiliaires du réseau : 285,000 MWh**

soit, par rapport au total des énergies entrantes déclarées (%) : 1 %

Date :

Nom :

Signature :

Cachet entreprise

## SYNTHESE DE LA DECLARATION **2018**

Numéro et Nom du réseau :	4214C - Scevia quartier de fonsala		
Localisation :	SAINT-CHAMOND	Code postal:	42400
Etablissement gestionnaire :	SCEVIA		

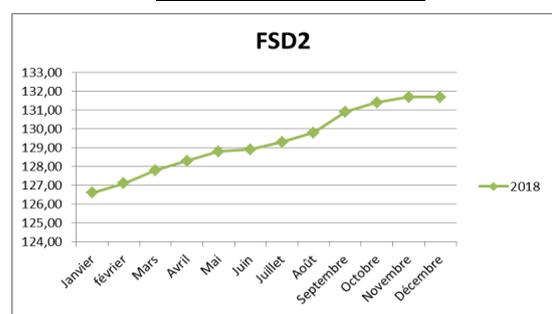
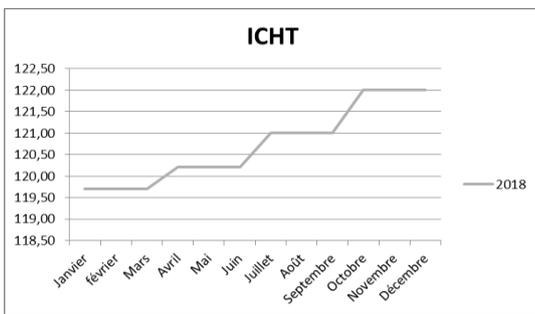
Types d'énergies entrantes		Quantité utilisée	(Unité)	CO2 (tonnes)
COMBUSTIBLES INTERNE	Charbon	0	MWh pci	0
	Bois-énergie	19311	MWh pci	0
	Résidus agricoles et agroalimentaires	0	MWh pci	0
	Fioul lourd (y compris CHV)	0	MWh pci	0
	Fioul domestique	0	MWh pci	0
	Gaz naturel	21632	MWh pcs	3991,1
	GPL	0	MWh pcs	0
	Biogaz	0	MWh pcs	0
	Déchets urbains traités par une unité de valorisation énergétique interne (UVE)	0	MWh	0
ELEC.	Chaudière électrique	0	MWhe	0
	Pompe à chaleur	0	MWhe	0
AUTRES	Géothermie (sans pompe à chaleur)	0	MWhth	0
	Chaleur industrielle	0	MWhth	0
	Cogénération externe	0	MWhth	0
	UVE externe	0	MWhth	0
	Autre	0	MWhth	0
	Autre réseau	0	MWhth	0
<b>TOTAL ÉNERGIES ENTRANTES THERMIQUES</b>		<b>32872</b>	<b>MWh</b>	<b>3991,1</b>
<b>TOTAL ELECTRICITE COGÉNÉRÉE</b>		<b>3838</b>	<b>MWhe</b>	<b>1366,3</b>
<b>TOTAL ENERGIE LIVRÉE</b>		<b>24987</b>	<b>MWhth</b>	<b>0</b>

**TOTAL DE CO<sub>2</sub> EVITE PAR LE RECOURS A UN RESEAU : 5 614,7 tCO<sub>2</sub>**

**ANNEXE 4: ÉVOLUTION DES INDICES**

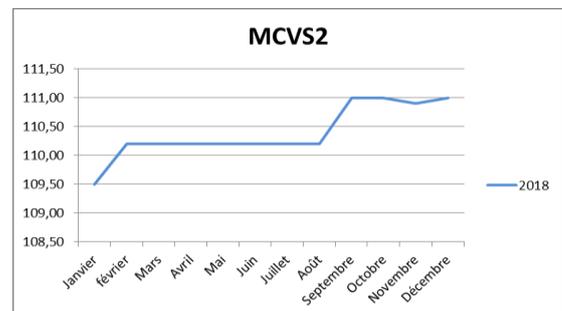
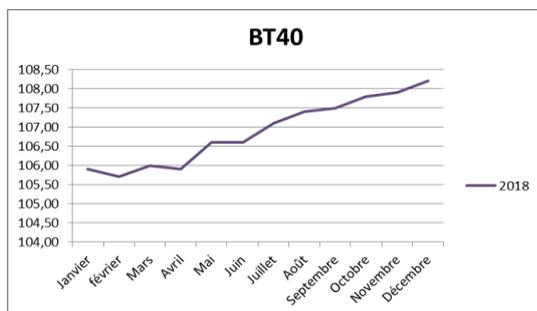
ICHT	2018
Janvier	119,70
février	119,70
Mars	119,70
Avril	120,20
Mai	120,20
Juin	120,20
Juillet	121,00
Août	121,00
Septembre	121,00
Octobre	122,00
Novembre	122,00
Décembre	122,00

FSD 2	2018
Janvier	126,60
février	127,10
Mars	127,80
Avril	128,30
Mai	128,80
Juin	128,90
Juillet	129,30
Août	129,80
Septembre	130,90
Octobre	131,40
Novembre	131,70
Décembre	131,70



BT40	2018
Janvier	105,90
février	105,70
Mars	106,00
Avril	105,90
Mai	106,60
Juin	106,60
Juillet	107,10
Août	107,40
Septembre	107,50
Octobre	107,80
Novembre	107,90
Décembre	108,20

MCVS2	2018
Janvier	109,50
février	110,20
Mars	110,20
Avril	110,20
Mai	110,20
Juin	110,20
Juillet	110,20
Août	110,20
Septembre	111,00
Octobre	111,00
Novembre	110,90
Décembre	111,00



## ANNEXE 5: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

TAUX DE CENDRES 2018						
Mois	Livraison Bois (Tonnes)	Tonnage cendres humides	Tonnage cendres sèches	% cendres	Nb bennes	Nb enlevements Big-Bags
Janvier	1147,8	31,96	2,46	3,00%	4	1
Février	936,8	28,04		2,99%	4	
Mars	976,25	26,02		2,67%	5	
Avril	474,9	10,94	1,54	2,63%	2	1
Mai	390,1	11,14		2,86%	2	
Juin	141,7			0,00%		
Juillet	155,1	5,96		3,84%	1	
Août	144,55			0,00%		
Septembre	125,35			0,00%		
Octobre	417,75			0,00%		
Novembre	883,9	21,54		2,44%	2	
Décembre	1021,25	30,06		2,94%	3	
TOTAL	6815,45	165,66	4	2,49%	23	2

## ANNEXE 6 : CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Installation	Chaudière	Puissance	P chaufferie	Type contrôle	Périodicité	2014	2015	2016	2017	2018	
SCEVIA REGLEMENT AIRE	BOIS	Chaudière 1	2 200	5 150	Electricité	1 an		JUIN	AVRIL	AOUT	OCTOBRE
		Chaudière 2	2 200		Rejets atmosphériques	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE	
		Chaudière 3	750		Efficacité énergétique (>2 MW)	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE	
	GAZ	Chaudière 4	5 000	10 000	Electricité	1 an		JUIN	AVRIL	AOUT	OCTOBRE
		Chaudière 5	5 000		Rejets atmosphériques	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE	
					Efficacité énergétique (>2 MW)	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE	
	Ensemble	APAVE			Mesure de bruit	3 ans		JUILLET			JUIN
		APAVE			appareil de levage	1 an			JANVIER	JUIN	JUIN
		APAVE			Mesure rejet eau	3 ans					NOVEMBRE
		APAVE			ICPE 2910	5 ans					
SCEVIA SECURITE ET COMPTAGES	DESAUTEL			Extincteurs/RIA	1 an		MAI	JUIN	MAI	MAI	
	OLDHAM			detection gaz	2* par an		NOVEMBRE	MARS/NOV	MARS	AVRIL	
	SSI SERVICE			detection incendie	1 an		DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	
	HERISSON			ramonage cheminées	1 an	AOUT	SEPTEMBRE	JUILLET	JUIN/JUILLET	Février/Juillet	
	DIEHL			compteurs thermique sous station	1 an		DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	
	DIEHL			compteurs thermique chaufferie	1 an		DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	
	DESAUTEL			BAES	1 an		AOUT	JUIN	MAI	JUIN	

**ANNEXE 7 : LIASSE FISCALE**

Merci de vous reporter au document ci-après.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCEVIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 2 9 2 5 1 0 6 8 0 0 0 2 7		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	89 631	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW	0	
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	9 238 354	89 631	9 148 723
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 500	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	803 147	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 080 782	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	0		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 961		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	1 898 391		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	11 136 745	89 631	11 047 114
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SCEVIA		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 37 000.....)	DA			37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH			-386 813
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			87 836
	Subventions d'investissement	DJ			1 697 958
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			13 097
	Provisions pour charges	DQ			1 615 318
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		1 628 415
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			9 122
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV			7 172 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			604
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			505 701
	Dettes fiscales et sociales	DY			70 027
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			95 126
	Autres dettes	EA			9 125
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			120 636
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC		7 982 718
	Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		11 047 114
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			4 838 918	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			9 122	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	1 508 434	FH		FI	1 508 434
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	1 508 434	FK		FL	1 508 434
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 242
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 861
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	1 530 537
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	992 791
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	383 066
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	36 826
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	30 992
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 443 674	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	86 863	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	444 025
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	444 025	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	391 343
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	145 738
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	537 081	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	-93 056	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	-6 193	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	8 057 678	KT	KU	1 180 676		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 084 433	LI		LJ	-1 084 433			
Avances et acomptes				LK		LL		LM					
<b>TOTAL III</b>				LN	9 142 112	LO		LP	96 243				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
	<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	9 142 112	ØH		ØJ	96 243				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	9 238 354	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	0	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	9 238 354	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK		2H		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK		ØL	9 238 354	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 89 631	QA 0	QB	QC 89 631
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL III</b>	QU	89 631	QV 0	QW	QX 89 631
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	ØN	89 631	ØP 0	ØQ	ØR 89 631

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	1 249 318	394 340	15 242	1 628 415	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	1 249 318	394 340	15 242	1 628 415
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	UF		
	– financières		UG	UH		
	– exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCEVIA				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	803 147		803 147					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	135 521		135 521				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	945 261		945 261				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	0		0					
	Charges constatées d'avance		VS	11 961		11 961					
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 895 891	VU	1 895 891	VV			
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	9 122		9 122					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 333 672		190 476		762 244			2 380 952	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	505 701		505 701						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	34 645		34 645					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	35 382		35 382					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	95 126		95 126						
Groupe et associés (2)		VI	3 838 705		3 838 705						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 125		9 125						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	120 636		120 636						
<b>TOTAUX</b>			VY	7 982 114	VZ	4 838 918	762 244		2 380 952		
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SCEVIA						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		87 836		
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		0		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	0			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	0		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						TOTAL I		WR		
								208 472		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV				
			- imposées au taux de 0 %			WH				
			- imposées au taux de 19 %			WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY				
Majoration d'amortissement*						XD		113 529		
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	) XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						TOTAL II		XH		
								113 529		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		94 943		
				déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		0		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		9 263		
								XO		
								85 680		



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ**  
**COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Abis**  
**2019**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SCEVIA

N° SIRET : 52925106800027

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
 0008 Rue Courtois  
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant \*

<b>I - RÉINTÉGRATIONS</b>		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	87 836
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	120 636
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		<b>TOTAL I</b>	E 3	208 472
<b>II - DÉDUCTIONS</b>		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	113 529
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• imposées au taux de 19 %</li> <li>• imposées au taux de 15 %</li> <li>• imposées au taux de 0 %</li> <li>• imputées sur les moins-values nettes à long terme</li> <li>• imputées sur les déficits antérieurs</li> <li>• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup>, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)</li> </ul>		E Y	
			E 6	
			E Z	
			E 7	
			E 8	
			I 9	
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>		TOTAL II	F 1	113 529
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	94 943	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		94 943
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	9 263	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	9 263	
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	0	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	0	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>	
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>	
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>	
	<b>9B</b>	<b>9C</b>	
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>	
	<b>9F</b>	<b>9G</b>	
	<b>9H</b>	<b>9J</b>	
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>	
	<b>9M</b>	<b>9N</b>	
	<b>9P</b>	<b>9R</b>	
	<b>9S</b>	<b>9T</b>	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis**  
**2019**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCEVIA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
 0008 Rue Courtois  
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

<b>I - SUIVI DES DÉFICITS *</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	264 289
Déficits imputés	J9	94 943
Déficits reportables	M6	169 346
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>H9</b>	<b>169 346</b>

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

<b>II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME</b>						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-565 900	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	179 087		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
				Report à nouveau	ZG				-386 813					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-386 813		<b>TOTAL II</b>		ZH			-386 813				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	72 837		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8			XQ						
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	100 179		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	163 816		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST		46 234				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	383 066		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 117		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z		33 709				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	36 826		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	118 619		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	297 606		
DIVERS	— Montant brut des salaires *										ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,13 %		
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0					
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS**  
**ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME**  
**POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES**  
**ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

**N° 2058 FC**  
**2019**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SCEVIA

N° SIRET : 52925106800027

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5	0	0	0
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		94 943	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		94 943	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SCEVIANéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SCEVIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : ..... <u>01/01/2018</u> ..... et clos le : ..... <u>31/12/2018</u> .....		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 508 434	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 508 434
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6 861	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	6 861
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	992 791	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	383 066	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	30 992	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	1 406 849
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 108 446
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	108 446
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 508 434	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	63 409 153 796	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD**  
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SCEVIA	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser 69003 LYON
SIRET	5 2 9 2 5 1 0 6 8 0 0 0 2 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA EDF SA 0022 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris	SIRET 5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 6 5 2 2

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 <b>Résultat fiscal</b> Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	85 680	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %					
2 <b>Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
				Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
				Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
				Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 <b>Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
--	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/>	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE R12 - E BUSINESS SUITE	

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : .....	
Tél : .....	
- du conseil : .....	
Tél : .....	
- du CGA ou du viseur conventionné : .....	
Tél : .....	
- N° d'agrément : .....	

## SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

SCEVIA

31/12/2018

Adresse

0184 COURS LAFAYETTE

69003 LYON

Numéro SIRET

52925106800027

### I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	145 738
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	531 438
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	1 445 171
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	594 471
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	6 193
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	391 343
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	135 818
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	0
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	594 471
<b>Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = <math>a - i</math> (si <math>j &lt; 150\,000 \text{ €}</math> indiquer 0)</b>	j	0

### II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**  
**Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément**

Dénomination de l'entreprise

SCEVIA

31/12/2018

Adresse

0184 COURS LAFAYETTE

69003 LYON

Numéro SIRET

52925106800027

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = b1 x 5%		c1	
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = a1 + b1 - c1</b>		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	145 738
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	6 193
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	391 343
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x (f1 + g1 + e1)		h1	135 818
<b>PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = h1 - e1 (3)</b>		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
<b>INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = i1 - j1 (4)</b>		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = d1 - j1 - k1 + l1</b>		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille<sup>1</sup> (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Année civile				
--------------	--	--	--	--

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dénomination de l'entreprise :	SCEVIA	N° SIREN : 529251068
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

### SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	EDF SA
Adresse :	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° SIREN :	552081317

### I – DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT<sup>2</sup>

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt <sup>3</sup>	2	
<b>Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %</b>	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt <sup>3</sup>	5	
<b>Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %</b>	6	0

### II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
<b>Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)</b>	9	0

<sup>1</sup> L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

<sup>2</sup> Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

<sup>3</sup> Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

**III – EMPLOI DE CERTAINES DEPENSES OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT**

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif <sup>4</sup>	11	
	En accueil individuel <sup>5</sup>	12	

**IV – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
<b>Montant total du crédit d'impôt dégagé</b>		13

**V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT**

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés:** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

**Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**Entreprises individuelles:** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

**Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) <sup>6</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
<b>Total</b>		

<sup>4</sup> Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

<sup>5</sup> Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

<sup>6</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT**  
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou année<sup>1</sup>

Dénomination de l'entreprise	SAS SCEVIA
Adresse	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser 69003 LYON
N° Siren	529251068

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	EDF SA
Adresse	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° Siren	552081317

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	Plafond de déductibilité ( ligne 1 x 5 % )	2	0
----------------------------------	---	---	---	---

**I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT**

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>2</sup>	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		0

**II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ**

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	0

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

**SCEVIA**

**III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>3</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>4</sup>		Excédents imputés <sup>5</sup>		Excédents restant à imputer <sup>6</sup> (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

**IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT**

<b>Réduction d'impôt de l'exercice <sup>7</sup></b> [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	0
---	----	---

**Entreprises individuelles :** les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration n° 2042–C–PRO.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés :** les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572–SD.

**V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) <sup>8</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

**VI – UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat ( <i>Report du montant porté ligne 16</i> )	18	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt ( <i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 &gt; case 18</i> )	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt ( <i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 &gt; case 17</i> )	20	

<sup>3</sup> Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

<sup>4</sup> Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

<sup>5</sup> Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

<sup>6</sup> Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

<sup>7</sup> Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

<sup>8</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

**VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)**

**SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1**

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 <sup>9</sup>	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

**RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE**

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 <sup>10</sup> 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N <sup>11</sup> (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 <sup>12</sup>		TOTAL	24
<b>Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année</b> (montant ligne 16 + montant ligne 24) <sup>13</sup>			25

<sup>9</sup> Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

<sup>10</sup> Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

<sup>11</sup> Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

<sup>12</sup> Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

<sup>13</sup> Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise